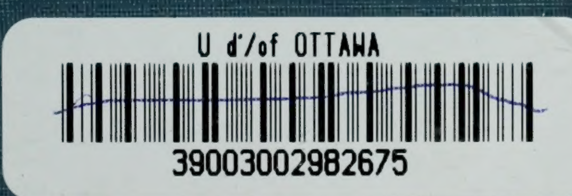

U d'/of OTTAWA
39003002982675

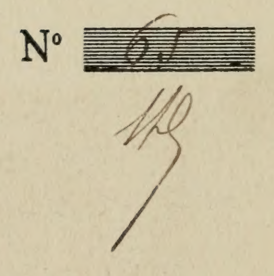
L'Hôtel de Transylvanie

Cet ouvrage ne sera jamais réimprimé

Il a été tiré de ce volume cinq cent cinq exemplaires :

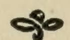
5oo sur alfa vergé (6 à 5o5).

5 sur japon impérial (1 à 5).



BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX PARIS

LÉO MOUTON
BIBLIOTHÉCAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



L'Hôtel de Transylvanie

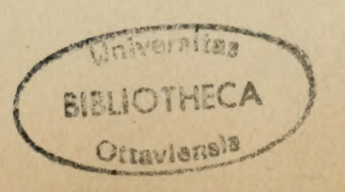
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Ouvrage orné de 4 Planches hors-texte



PARIS (IXe)
H. DARAGON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, RUE DUPERRÉ, 30

M D CCCC VII





HOTEL DE TRANSYLVANIE
puis de Lautrec

Perspective de la façade sur la Rue Bonaparte (Cliché Roux)

L'HOTEL DE TRANSYLVANIE

L'hôtel de Transylvanie existe encore. Il est situé au coin du quai Malaquais, dont il porte le n° 9, et de la rue Bonaparte. Il est contigu à l'École des Beaux-Arts.

Avant 1541, les plans, même les plus anciens, n'indiquent rien sur cet emplacement : c'étaient des prés et, dans le voisinage un peu plus loin de la Seine, s'élevait dans l'antiquité un temple à une divinité païenne.

Depuis le moyen âge, l'Université et l'abbaye de Saint-Germain des Prés avaient sur toute cette région des droits se limitant mutuellement et souvent mal définis, d'où mainte fois naquirent des contestations.

En 1541, un nommé Jean Bouyn (ou Boin) reçut à bail, de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, deux arpents et demi de prés situés sur l'emplacement qui nous intéresse. Cet emplacement avait été précédemment occupé par un canal, sorte de fossé creusé par les moines pour conduire en bateau jusqu'aux murs de l'abbaye les vivres et les denrées diverses qui lui arrivaient par voie fluviale. Ce fossé avait été comblé

et c'est son emplacement, qui est occupé aujourd'hui par la porte cochère de l'immeuble et la boutique du libraire Rapilly, que les moines avaient donné à bail à Jean Bouyn, à charge par lui de faire bâtir pour donner de la valeur au terrain. Jean Bouyn exécuta les clauses de son engagement et fit bâtir un petit manoir. Mais à peine était-il terminé que l'Université surgissait, brandissant ses parchemins et ses titres de propriété en vertu desquels elle enjoignait à Jean Bouyn de déguerpir de son *pré aux clercs* et de démolir ses constructions, l'abbaye n'ayant nul droit de donner à bail ces terrains. Pour aller plus vite en besogne, l'Université lâcha sur la maison nouvellement construite une horde d' « escholiers » qui eurent tôt fait de jeter à bas toitures, chevrons et pans de murs. Le pauvre Jean Bouyn courut trouver messieurs de l'Université qui le reçurent fort mal et le renvoyèrent à l'abbé de Saint-Germain des Prés ; là, les religieux lui démontrèrent, pièces en main, qu'ils avaient parfaitement le droit de lui donner ce terrain à bail, puisqu'il était sur l'emplacement du canal qui appartenait à eux religieux, à telle enseigne que nul autre qu'eux religieux n'y avait jamais eu le droit de pêche. Il leur avait plu de le combler, mais leur droit de propriété n'était pas touché pour cela. Jean Bouyn, las de courir de l'un à l'autre, alla au parlement et réclama une indemnité « de 1,000 ou 1,200 écus pour le moins » payable par l'un ou

l'autre, peu lui importait, et eut enfin gain de cause. Il toucha l'indemnité qu'il réclamait et fut certainement maintenu dans ses droits, car il existe un procès-verbal de bornage du Pré aux Clercs, daté du mois d'août 1551, où Jean Bouyn est expressément nommé.

Jusqu'en 1606, nous n'avons point trouvé d'autre titre de vente ni trace d'autres constructions sur les plans dressés pendant cette période, mais à cette époque la reine Marguerite, la première femme de Henri IV, acheta un immense terrain allant de la rue de Seine à la rue du Bac et sur une assez grande largeur. Elle se fit construire un hôtel au coin de la rue de Seine et du quai; l'emplacement du manoir de Jean Bouyn fut absorbé dans les jardins qui, s'étendant jusqu'à la rue des Saints-Pères, supprimèrent le chemin qui conduisait de l'abbaye à la Seine et qui s'appelle aujourd'hui rue Bonaparte.

L'Estoile raconte à ce propos que le mercredi 5 avril 1606, Saint-Julien, le mignon adoré de la reine Marguerite, fut assassiné à ses côtés mêmes d'un coup de pistolet, devant l'hôtel de Sens qu'elle habitait, par un jeune gentilhomme de dix-huit ans. La reine jura de ne plus boire ni manger qu'elle n'eût vu faire justice et elle assista en effet, le lendemain, à l'exécution du meurtrier qui eut lieu sur l'emplacement où avait été commis le crime, c'est-à-dire devant l'hôtel de Sens. Mais ces deux horribles

scènes lui causèrent une telle commotion qu'elle s'enfuit le soir même de l'hôtel, jurant de n'y plus remettre les pieds. Le roi, son ancien mari, lui prodigua des consolations, lui disant que « quand elle en aurait affaire on lui en trouverait encore plus d'une douzaine qui le valaient bien ». On fit des vers à ce propos ; les voici :

A la reine Marguerite, sur la mort de Saint-Julien son mignon :

Roine de qui l'amour surpasse la vertu,
Cadette de Vénus, déesse demi-morte,
Ne regrettez point tant un laquais revestu,
L'on vous en trouvera au palais de la sorte.

Cette nouvelle construction, élevée à grands frais, ne devait guère durer longtemps, car la reine Marguerite mourut en 1615, léguant son hôtel au roi en paiement de certaines dettes qu'elle avait contractées envers la couronne. En 1620, la vente de l'hôtel était décidée et, le 11 mai 1622, le parlement prononçait un décret qui adjugeait à Jacques Garsaulan, Jacques de Vassan, Jacques Pottier et Joachim de Sandras, le grand hôtel de la reine Marguerite et dépendances, sis rue de Seine, moyennant 315,000 livres.

Le 6 avril 1629 a lieu un partage de l'hôtel et dépendances entre les sieurs de Vassan, de Garsaulan, Pottier, Bryois, Le Barbier et Sandras, acqué-

reurs de l'hôtel. Il y a six partageants en 1629, alors qu'il n'y avait que quatre adjudicataires en 1622. Ces derniers sont donc des spéculateurs qui ont revendu des parts à déterminer, lors du partage. Il y a même un septième personnage qui a été plus pressé que les autres et qui n'a pas voulu attendre aussi longtemps, c'est Jacques de Hillerin, car dans ce partage du 6 avril 1629, nous voyons figurer des portions de terrains qui sont désignées comme étant situées « le long » ou « à côté de M. d'Hillerin ». Ce dernier était donc déjà propriétaire à cette époque et avait acheté lui-même à la collectivité des adjudicataires de l'hôtel de la reine Marguerite.

Or, ce Jacques de Hillerin est celui qui nous intéresse le plus, car son lot forme précisément le coin du quai et du chemin qui mène à Saint-Germain des Prés et qui a été rétabli au travers des jardins démembrés. Cette rue est alors dénommée rue des Petits-Augustins, à cause du couvent de cet ordre qui s'est établi un peu plus loin sur les terrains donnés par la reine Marguerite elle-même, et qui forment en grande partie l'École des Beaux-Arts actuelle.

Berty, dans sa topographie du vieux Paris, cite de Hillerin comme déjà propriétaire de l'immeuble actuel en 1628. Nous arrivons donc à serrer d'assez près la date de construction du nouvel hôtel : il existait en 1628 et il n'existait certainement pas avant le 11 mai 1622, date de la décision du parlement qui dé-

crète la vente de l'hôtel de la reine Marguerite et de ses jardins. C'est donc dans cette période de six ans que le terrain a été acheté par de Hillerin et que l'immeuble a été bâti. Du reste, son aspect lui-même indique son époque. Il est du plus pur Louis XIII et sa façade a été rigoureusement maintenue dans son état primitif. L'enduit cimenté qui représente actuellement les briques et les pierres n'est pas de l'époque et a été appliqué en 1904 ; mais, pour ce travail, les murs ont été mis « à vif », si je puis dire, et j'ai pu constater que les vraies briques et les vraies pierres sont exactement à la place et de la dimension que l'on voit actuellement. L'architecte n'a fait que rendre plus unis et plus inaltérables ces divers matériaux.

Qui donc était ce Jacques de Hillerin ? C'est ce que nous apprennent les titres de propriété dont l'énorme liasse a été très obligeamment mise à notre disposition par le propriétaire actuel, M. le docteur Luling. Il était prêtre et conseiller au parlement. Il était né à Mortagne, vers 1573, et mourut à Paris vers 1663. Il fit son droit à Poitiers et ayant de bonne heure hérité de son père, il vint à Paris comme avocat ; mais ses idées religieuses lui firent quitter le barreau pour la prêtrise. En 1613, il acheta une charge de conseiller au parlement, et c'est une dizaine d'années après qu'il acquit le terrain où il fit construire l'hôtel qui nous occupe. C'était un homme considéré, pieux et exact. Richelieu disait de lui : « C'est un bon

prestre qui dit son bréviaire ; ne lui faisons point de mal ; aussy n'y a-t-il rien à gaigner avec luy qui vit de telle sorte qu'il ne void princes ni grands, ne se trouve en compagnie, se tenant assidu en ses exercices de l'église Nostre-Dame où il est chanoine, les dimanches et festes, toujours des premiers en la cinquiesme chambre, où il est conseiller dans le palais. »

Ce conseiller, déjà vieux jeu pour son époque, était en outre un écrivain. Il publia de volumineux in-folio sur des sujets en rapport avec son caractère : *Les grandeurs et mystères du Saint Verbe incarné.* — *Les grandeurs de Marie, la Sainte Vierge.* — *Discours mélangés et actions diverses en la cour du parlement de Paris.* — Paris, 1651, in-fol. — Ce dernier ouvrage est véritablement intéressant : c'est la chronique intime et officieuse (aujourd'hui nous dirions « les coulisses ») du parlement. Quant aux deux premiers et à quelques autres, j'oserai dire qu'ils sont d'un intérêt inférieur. Pour en donner une idée, je citerai au hasard le sommaire d'un chapitre des *Grandeurs et mystères du Saint Verbe incarné,* divisé en douze livres, qui parut à Paris, chez Claude Sonnius et Denis Béchet, rue Saint-Jacques, au Compas-d'Or et à l'Écu-au-Soleil, en 1635, 1642 et 1643, 3 vol. in-fol. d'environ 1,500 pages chacun. Dans la troisième partie du tome II, page 1072, voici ce que je lis :

« CHAPITRE II

« I. Comment le diable qui se faisait appeler prince du monde « s'est fait chasser. — II. Martyre de saint Marc, évêque « d'Aréthuse en Syrie, sous l'empereur Julien l'Apostat, la « bannière de nostre Sauveur s'en allant au Calvaire mourir. « — III. Les blazons des nations et roys de la terre bien « différents de ceux de Jésus-Christ...., etc., etc. »

L'œuvre peint l'homme et tel fut le fondateur de l'hôtel qu'on voit encore aujourd'hui.

La première pièce du volumineux dossier dont nous avons parlé nous apprend que Jacques de Hillerin habitait avec son neveu, Jean de Hillerin, seigneur châtelain de Putillier, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, trésorier général de France à Poitiers, lequel avait épousé une demoiselle Hélène de Heuez ou Dehevez. Cette pièce, datée du 14 août 1630, est une convention, entre les susnommés et le voisin de la rue des Petits-Augustins, de ne pas élever « plus haut que la seconde plaincte » de la maison des Hillerin le mur qui sépare leurs deux cours. Cette servitude *altius non tollendi*, quoique un peu modifiée, existe encore aujourd'hui au profit du voisin.

En 1649, Jacques de Hillerin, se sentant vieillir, se démit de sa charge de conseiller, et, en 1650, par acte signé des deux notaires Legay et Sainct-Vaast, fit donation pure et simple, à son neveu Jean de Hillerin, de son hôtel « consistant en deux corps de logis, cour, jardin, écurie et autres dépendances, te-

nant d'un côté à l'hôtel de Brienne, d'autre à la rue des Religieux Augustins réformés, par derrière à un autre hôtel appartenant aussi au donateur » qui transmettait, par le même acte, le « droit de chapelle » dans l'église des Augustins, à la charge d'y être inhumé, droit qu'il possédait en qualité de fondateur, et à cause d'une rente annuelle de cent livres qu'il payait aux religieux.

Cette donation comportait substitution au profit du fils aîné issu d'un « loyal mariage » de son neveu, de mâle en mâle, etc., etc., et ce « pour assurer la conservation du nom et armes de sa maison, » à la condition de porter le nom et les armes du donateur.

Le jardin dont il est question dans cette donation a disparu aujourd'hui, sans que cette disparition figure dans aucune des pièces que nous avons eues entre les mains. Il se pourrait aussi qu'il eût été fort petit, et employé depuis à construire le corps de bâtiment qui est adossé à l'immeuble voisin. Le deuxième corps de logis, mentionné dans la donation, aurait pu être simplement celui qui est en façade sur la rue Bonaparte, et qui semblerait n'avoir été composé primitivement que de communs et d'écuries ; ce qui pourrait le faire croire, c'est une poulie qui existe encore à une petite fenêtre de la rue Bonaparte, et qui servait probablement à monter les fourrages. C'est pendant cette période que les abords de

l'hôtel des Hillerin subirent une importante modification. En effet, ce fut le 21 juin 1669 que Simon Lambert fut nommé adjudicataire des travaux de continuation du revêtement du quai Malaquais, depuis la rue des Petits-Augustins jusqu'à la culée du Pont-Rouge. Ce rivage, dit Germain Brice dans sa *Nouvelle description de la ville de Paris*, n'était auparavant qu'un terrain fort incommode, rempli d'immondices, que la rivière endommageait tous les ans par ses débordements.

Quoi qu'il en soit, Jean de Hillerin mourut sans postérité mâle, et après beaucoup de contestations, la propriété de l'hôtel fut dévolue par substitution à un collatéral, Pierre de Hillerin, chevalier, seigneur de Buc, La Touche et autres lieux, capitaine et chef du vol pour le champ dans la grande fauconnerie du roi. Ce Pierre de Hillerin avait épousé une demoiselle Marie Fornier, et il eut pour fils aîné Jean-Baptiste de Hillerin, chevalier, seigneur de Boistissandeau qui, en 1688, hérita de l'hôtel du quai Malaquais. Pierre de Hillerin, le chef du vol, n'habita guère la maison. Il est fait mention, dans les titres de propriété, d'un bail en date du 17 février 1686, entre Pierre de Hillerin, propriétaire, et messire Camille de La Baume d'Hostun, comte de Tallard.

C'était un locataire de marque et un curieux personnage : il était né le 14 février 1652, et il était lieutenant général en 1693. Après la paix de Rys-

wick, il fut ambassadeur à Londres, maréchal de France en 1703, membre du conseil de régence, ministre d'État en 1726, et mourut à Paris le 30 mars 1728, mais il n'habitait plus le quai Malaquais depuis longtemps. Saint-Simon parle beaucoup de lui : il nous le peint petit, maigre, nerveux, très aimable, bien avec tout le monde, mais n'inspirant confiance à personne, d'une ambition démesurée et capable de tout pour arriver. Dès que tout n'allait pas à son gré, il était d'une agitation fébrile. Saint-Simon le rencontra un jour se promenant dans les parterres du château de Versailles, les bras croisés, le chapeau sur les yeux, gesticulant et monologuant tout seul, parce que d'Harcourt venait d'être nommé duc héréditaire, et qu'un traité de partage, qu'il venait de négocier avec l'Angleterre, n'avait pas été ratifié. Un autre jour, il entre dans une compagnie, traverse la salle à manger sans voir personne, ôte son chapeau et sa perruque, et monologue un bon moment jusqu'à ce qu'un éclat de rire général le rappelle à la réalité.

Il avait fait un mariage bizarre : sa mère, avec le consentement du roi, avait fait enlever une jeune fille pour la faire épouser à son fils. La jeune fille, Mlle Marie-Catherine de Grolée de Viriville de la Tivolière-Dorgeoise, fut sans doute fâcheusement influencée par l'incorrection de son mariage, qui eut lieu le 28 décembre 1677, car cette incorrection la suivit dans la vie, où elle eut mauvaise réputation.

C'était un ménage désuni, où chacun vivait de son côté et à sa guise.

Pas plus que son père, le nouveau propriétaire depuis 1688, Jean-Baptiste de Hillerin de Boistissandeau, n'habitait le quai Malaquais. Il séjournait, la plupart du temps, dans ses terres du Poitou, et quand il venait à Paris, descendait dans la famille de sa femme, Marie-Catherine Moreau de Villiers, dont les parents habitaient rue de la Perle, ou, suivant un autre acte, rue et paroisse Saint-Louis. Le comte de Tallard continua donc à habiter l'hôtel, mais nous n'avons pas retrouvé la date de son départ. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y était plus en 1710, car l'Almanach royal le donne à cette époque comme habitant la butte Saint-Roch. Du reste, dès 1704, il avait été fait prisonnier à la malheureuse bataille d'Hochstedt, et il ne devait rentrer en France que beaucoup plus tard.

Ce fut probablement le duc d'Albret qui succéda au maréchal de Tallard, car il est mentionné comme locataire sur une pièce cotée Q^{1}. 1099^{54} aux Archives nationales. Cette liasse de titres domaniaux embrasse la période entre 1703 et 1720. Or, en 1713 ou 1714, nous avons connaissance certaine d'un autre occupant dont nous parlerons plus bas, et qui y demeure jusqu'en 1716. C'est donc pendant les quelques années qui précédèrent 1713 ou 1714, qu'Emmanuel-Théodose de la Tour, duc d'Albret, puis

duc de Bouillon après son père, habita l'immeuble qui nous occupe. Comme son père, il fut grand chambellan de France, et eut en outre la charge de gouverneur et lieutenant général de la province d'Auvergne. Il avait épousé la fille du duc de la Trémoïlle, et mourut le 17 mai 1730.

Comme renseignement complémentaire, la pièce domaniale citée ci-dessus indique la maison comme étant la trente-neuvième du quai qui commence à la rue Dauphine ; de plus, nous apprenons l'adresse du propriétaire, M. de Hillerin de Boistissandeau, qui logeait dans une maison sise rue du Colombier, qu'avait fait bâtir, en 1641, Jean de Hillerin, seigneur de Putillier, le propre neveu du fondateur de l'hôtel de Transylvanie. Cette maison, en 1714, touchait l'hôtel Notre-Dame, et par derrière le mur de l'abbaye Saint-Germain des Prés.

C'est à cette époque que remonte l'origine du nom de Transylvanie que porta l'hôtel jusqu'en 1737 ou 1738. Ce nom, qui a été rendu populaire par le roman de *Manon Lescaut*, se trouve mentionné dans peu d'ouvrages et aucun, à notre connaissance du moins, ne dit pourquoi il fut ainsi appelé. Nous avons eu la chance de retrouver aux archives du ministère des affaires étrangères, dans le fonds Hongrie-Transylvanie, des pièces qui nous fixent sur ce point.

Au commencement du XVIIIe siècle, au moment où Louis XIV s'embarquait dans la malheureuse

aventure de la guerre de la Succession d'Espagne, il saisit avec empressement l'occasion de susciter une diversion contre la maison d'Autriche, en soutenant la révolte des Hongrois et des Transylvains contre l'empire. A la tête de ce mouvement était François Rakoczi, prince de Transylvanie, en vertu de l'élection qui l'avait porté au pouvoir. Pendant bien longtemps, Rakoczi tint la campagne contre les armées impériales, entouré d'officiers français que lui expédiait Louis XIV, avec des sommes importantes; mais, malgré tous ces sacrifices, les impériaux finirent par défaire complètement l'armée de Rakoczi, qui se réfugia, au commencement de 1713, à Paris, où il fut reçu avec grand honneur, et doté d'une pension de 100,000 livres par an.

Il arrivait avec une double auréole de bravoure et d'adversité, accompagné d'une suite nombreuse de gentilshommes compromis et ruinés, à la subsistance desquels il fallait subvenir.

Le prince de Transylvanie logea tout ce monde à l'hôtel du Pérou et descendit lui-même chez le duc de Luxembourg qui avait mis sa maison à sa disposition. Nous savons, d'après les recherches de M. Henri Masson, qu'il existait, au milieu du XVIIIe siècle, un hôtel du Pérou dans la rue Jacob. Comme il n'y avait point encore de numérotation, nous n'avons pu en déterminer l'emplacement. Comme ces gentilshommes étaient dans une extrême pénurie, ils ne

tardèrent pas à transformer l'hôtel du Pérou en une maison de jeu comme il y en avait déjà beaucoup à cette époque. C'est ce que nous apprend du reste une lettre du commissaire Bizoton, datée du 18 avril 1713, où il rend compte que le sieur Péan, attaché au prince de Transylvanie, a reçu l'ordre de faire cesser le jeu de lansquenet qu'il tenait à l'hôtel du Pérou; qu'il recommence, alléguant que M. de Pontchartrain a dit au prince Rakoczi qu'il pouvait faire jouer dans ses appartements. Le sieur Péan ajoute qu'il a d'ailleurs écrit à M. de Pontchartrain pour obtenir plus explicitement confirmation de cette tolérance. Le commissaire Bizoton, interloqué, demande des instructions.

Mais ce Péan était un imposteur, car voici la lettre que M. de Pontchartrain écrivait deux jours après, le 20 avril 1713, à l'abbé de Brenner, le factotum du prince Rakoczi :

« Le Roi a bien voulu, Monsieur, suspendre l'exécution de la condamnation prononcée par M. d'Argenson contre les sieurs Poean et d'Abzak, quoique français, Sa Majesté ayant sceu qu'ils sont attachés à M. le prince de Transylvanie, et que l'hôtel où se tient le jeu dont il s'agit est effectivement occupé par ce prince; mais Sa Majesté est persuadée que, quand il sera mieux instruit de la sévérité avec laquelle les ordonnances sont exécutées, non seulement

contre les jeux déffendus tels que le Pharaon et la Bassette, mais aussi contre tous les jeux publics en général et ce qu'on appelle à Paris académies, et que Sa Majesté verrait avec peine la continuation de celui qui se tient à l'hôtel du Pérou, loin de l'authoriser, il sera le premier à le défendre et à le faire cesser absolument. »

[Arch. aff. étr. Fonds Hongrie et Transylvanie, année 1713, t. XVII, fol. 49.]

Cette sévérité dont parlait Pontchartrain n'était pas un simple argument de circonstance et il était vrai que l'on pourchassait assez activement les maisons de jeu qui commençaient à pulluler. Mais l'exemple venait de haut, de la cour elle-même, où le roi remplaçait par les émotions du jeu celles de la galanterie que son âge lui interdisait. Dès 1697, on avait voulu sévir contre les maisons de jeu et Pontchartrain avait même écrit à La Reynie, le lieutenant de police, pour faire dresser une liste des lieux où l'on jouait. Mais il y avait trop de grands seigneurs, trop de gens armés de puissantes protections qui exploitaient cette lucrative industrie, pour que la répression s'en pût faire d'une façon sérieuse. Le 23 avril, l'abbé de Brenner répondit simplement que le prince avait en effet autorisé ses gentilshommes à donner à jouer et que cela leur était de toute nécessité pour subsister, vu leur manque d'argent. Pont-



Adam Mangoki pinx.

FRANÇOIS RAKOCZI II

Prince de Transylvanie

(Extrait de l'ouvrage de M. Emile HORN, *François Rakoczi II*, Paris, Perrin et Cie, 1905, in-8)

chartrain, indigné, écrivit à M. de Torcy, ministre et secrétaire d'État, pour que la chose fût rapportée au roi et pour qu'on lui donnât les ordres de Sa Majesté afin de les transmettre à d'Argenson. Cependant, de toute cette correspondance qui dura encore quelques jours, rien ne semble être résulté pour faire cesser ce jeu qui se tenait toujours à l'hôtel du Pérou, sous le nom du prince de Transylvanie.

Mais si l'on n'écrit plus à l'abbé de Brenner, il continue, lui, à écrire pour demander encore de l'argent et ses lettres sont de plus en plus rapprochées et de plus en plus pressantes, pour son prince, pour les gentilshommes de sa suite et pour lui-même, à qui il faudrait un bénéfice auquel il a bien droit, car il est naturalisé, sans ressources, et n'a, de plus, aucune vocation pour la vie monacale qui va être sa dernière ressource.

En avril 1714, le prince de Transylvanie est obligé de changer de domicile et il n'a pas de quoi payer son loyer avant de déménager. Il sollicite, à cet effet, le duc d'Orléans d'ordonner le paiement d'une ordonnance qu'il a sur le trésor royal. C'est probablement à ce moment qu'il loua l'hôtel du quai Malaquais.

Il y demeura, comme le prouve la pièce suivante, ou plutôt sa suite y demeura jusqu'en 1716, car lui-même nous dit dans ses mémoires qu'il s'était installé d'abord à Passy, puis, peu de temps après, à

Clagny, afin d'être plus à portée de la cour, dont il partagea d'abord tous les plaisirs. Mais ses profonds sentiments religieux le portaient vers une vie plus retirée. Une circonstance fortuite le conduisit un jour au couvent des Camaldules de Grosbois, près de Boissy-Saint-Léger, et ce cloître exerça sur lui une telle attirance, qu'après y avoir fait des visites de plus en plus fréquentes, dès 1714, il finit par louer tout à côté une petite maison, où il séjournait la plupart du temps, prenant part à tous les exercices des religieux.

Nous citerons en entier la pièce dont nous venons de parler, car elle est parfaitement explicite et nous fixe définitivement sur l'origine du nom de Transylvanie. Elle est de l'écriture bien reconnaissable de l'abbé de Brenner, ex-ministre plénipotentiaire du prince de Transylvanie, à Paris, actuellement son secrétaire ou homme d'affaires :

« Pour M. le prince de Transylvanie, le 27 mars 1716.

« Il supplie Son Altesse Royale d'avoir égard, non seulement à la triste situation de ses affaires qui n'est que trop connue et dont le retardement des paiements est la cause, mais encore à la nécessité où il se trouve actuellement de vuider incessamment la maison appelée l'hôtel de Transylvanie et de loger ailleurs un nombre de personnes qui ont rendu ser-

vice à la cause commune : ce qu'il a résolu de faire, tant pour la convenance qu'à cause que le jeu ci-devant établi dans ladite maison lui devient trop à charge. Et comme ce changement ne peut se faire sans argent comptant et que, d'ailleurs, il est extraordinairement importuné par le nombre de ses créanciers, il supplie Son Altesse Royale d'ordonner que le paiement entier d'une ordonnance sur le trésor royal lui soit fait sans délais. Comme Son Altesse Royale l'a honoré d'une réponse favorable sur les instances qu'il a faites depuis peu pour l'abbé Brenner de Wanguen, à qui il a toujours fait espérer un asile et établissement en France, il réitère ses instances en faveur dudit abbé et supplie Son Altesse Royale de vouloir bien se souvenir de lui dans la nomination qu'elle fera aux bénéfices qui vaquent. »

[Arch. des aff. étr. Fonds de Hongrie-Transylvanie, année 1713, fol. 192.]

Cette note, datée du 27 mars 1716, coïncide parfaitement avec les titres de propriété où il est établi que le jour de la Saint-Remi, c'est-à-dire le 1er octobre 1716, M. de Boistissandeau donnait à bail, pour neuf ans, sa maison du quai Malaquais, dite hôtel de Transylvanie, au sieur Geoffroy Sinet, officier de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, et à damoiselle Marie-Magdelaine Michault, son

épouse, moyennant 4,000 livres de loyer. L'acte avait été signé le 10 décembre 1715.

Il semble qu'au nombre de ces créanciers qui importunaient tant le prince de Transylvanie, devait sans doute se trouver M. de Boistissandeau, qui ne devait pas être fâché de se débarrasser d'un locataire si à court d'argent.

D'après l'état général des officiers de la maison de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans (1), ce Geoffroy Sinet était valet de pied à vingt-deux sols par jour, pour nourriture, souliers, linge et logement.

Comment ce valet succède-t-il à des conseillers, à un duc, à un maréchal de France, à un prétendant? Cela paraît bien invraisemblable, et ce qui se présente naturellement à l'esprit, c'est que cette location était fictive et que Geoffroy Sinet n'était qu'un prête-nom pour quelque grand seigneur, qui profita de ce que l'hôtel de Transylvanie était connu et achalandé comme maison de jeu pour y continuer cette lucrative exploitation; il est possible, du reste, que les Sinet aient été les gérants de ce tripot, qui ne semble pas avoir duré longtemps et qui fut peut-être transformé en hôtel garni.

Or, c'est à cette époque que remontent les faits racontés par l'abbé Prévost dans son roman de *Manon Lescaut*. Et il ne faut pas oublier que l'histoire de Des

(1) Bibl. nat., Lf° 4.

Grieux n'est autre chose que l'autobiographie de l'auteur, qui, ayant eu grand succès, fut plus tard transformée en roman, au moyen de quelques légères retouches.

« Le principal théâtre de mes exploits, dit l'abbé Prévost, devait être l'hôtel de Transylvanie, où il y avait une table de Pharaon dans une salle et divers autres jeux de cartes et de dés dans la galerie. Cette académie se tenait au profit de M. le prince de R...., qui demeurait alors à Clagny, et la plupart de ses officiers étaient de notre société.... »

[*Suite des Mémoires et aventures d'un homme de qualité*, Amsterdam, 1733, in-12, p. 133. — Bibl. nat., Y² 1759.]

L'hôtel de Transylvanie, nous savons où il était; le prince de R...., c'est Rakoczi, lequel habitait en effet à Clagny en ce temps-là.

L'hôtel de Transylvanie, que Prévost cite en toutes lettres, n'est donc pas une fantaisie, comme on l'avait cru jusqu'ici, et c'est bien là que se passa en réalité la fameuse scène que l'opéra de Massenet a tant popularisée. C'est bien là que le chevalier Des Grieux, le cœur troublé et la conscience vacillante, venait chercher en trichant l'or nécessaire à sa Manon.

Rakoczi ne devait plus demeurer longtemps en France. Le 16 août 1717, il prenait congé des Camaldules de Grosbois et partait encore pour conti-

nuer son aventureuse existence, toujours à la poursuite du rêve de toute sa vie, l'affranchissement de sa patrie. Mais de nouvelles déceptions l'attendaient et il allait finir sa vie à Rodosto, en pays turc, où le sultan lui donna une large hospitalité jusqu'à sa mort, survenue en 1735.

Quant à l'abbé Brenner, il eut des malheurs. En quittant la France, Rakoczi laissait 600,000 livres placées en rente sur l'hôtel de ville. L'abbé Brenner lui avait persuadé de les placer sous son nom à lui, Dominique Brenner, plutôt que sous le nom de François Rakoczi, parce que le paiement des rentes se faisait selon l'ordre de l'alphabet. Quand Rakoczi fut parti de France, Brenner se les appropria, ce qui allait tout seul, grâce à la précaution prise, et refusa de les rendre au banquier du prince. Rakoczi se fâcha et pria le régent de mettre l'abbé à la Bastille, ce qui fut fait. Mais, avec le peu de goût que nous lui connaissons pour la vie claustrale, il supporta mal cette captivité et se coupa la gorge de désespoir.

M. Émile Horn a publié dans son curieux ouvrage sur Rakoczi le beau portrait que nous reproduisons et dont l'original est en Hongrie. L'auteur et son éditeur, M. Perrin, nous ont gracieusement accordé cette autorisation, et nous leur en faisons ici nos remercîments.

C'est au cours de la location des Sinet que l'hôtel de Transylvanie fut vendu et sortit du patrimoine de

la famille de Hillerin. Le propriétaire d'alors, messire Jean-Baptiste de Hillerin de Boistissandeau, ci-devant conseiller au parlement de Bretagne, semblait avoir des affaires fort dérangées, à en juger par le nombre des créanciers qui reçurent délégation sur le prix de cette vente ; M. de Boistissandeau voulut sans doute remettre sa situation au net d'un seul coup.

Par acte du 20 avril 1720, il vendit sa maison dite « Hôtel de Transylvanie », joignant sur le quai l'hôtel de Lauzun, à très haut, très puissant et très excellent prince monseigneur Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, et à sa femme, très haute, etc., etc., Mme Louise-Élisabeth de Bourbon, demeurant en leur hôtel, quai de Conti. Réserve était faite sur cette vente du douaire convenu par le contrat de mariage dudit sieur de Boistissandeau avec dame Marie-Catherine Moreau de Villiers. De la vente aussi étaient exclus la charpente des matériaux des petits bâtiments construits dans le jardin et un petit hangar couvert de planches pour élargir les remises, ainsi que les planches et cloisons qui appartenaient aux sieur et damoiselle Sinet, locataires de ladite maison et de tout ce que lesdits Sinet et sa femme justifieront leur appartenir en ladite maison. Était aussi excepté de la vente le droit de chapelle et sépulture dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, située dans l'église des RR. PP. Augustins réformés, qui demeure au vendeur.

Cette vente était faite moyennant la somme de

210,000 livres de prix principal et 10,000 livres de pot-de-vin. Élection de domicile était faite par les de Boistissandeau chez l'un des notaires, Me de Savigny, rue des Fossés-Saint-Germain.

En marge de ce volumineux acte de vente dressé sur parchemin in-folio, se remarque l'intervention du cardinal de Bissy, évêque de Meaux, abbé commendataire de Saint-Germain des Prés, qui, de sa grande écriture, ensaisine l'acquéreur et constate que les droits envers l'abbaye ont bien été acquittés.

En tournant la dernière feuille de parchemin, une surprise nous attendait : tout ce bel acte de vente était faux et deux modestes feuilles de papier rétablissaient la vérité ; c'étaient deux contre-lettres dont la première stipule certains avantages dans le mode de paiement de l'acquéreur et dont la seconde nous découvre que la vente était fictive et faite en réalité à dame Marie Pelard de Givry, veuve de messire Nicolas, comte de Fontaine, maréchal de camp des armées du roi, demeurant rue de Beaune, laquelle dame a payé le jour même de ses deniers. Les de Conti n'avaient fait que masquer l'opération, comme dit la lettre, « pour lui faire plaisir. »

Cette dame Pelard de Givry, que Berty, dans sa topographie du vieux Paris, appelle par erreur Mme Pétard de Guiry, était la fille d'un maître échevin, lieutenant du roi du gouvernement de Metz.

Étant donné les mœurs de l'époque et la réputa-

tion de galanterie du prince de Conti, un doute nous était venu sur la nature réelle de cette contre-lettre, qui pouvait bien cacher une donation à une maîtresse, mais, vérification faite, l'âge de la comtesse de Fontaine en 1720 ne permet point une telle supposition : elle avait, à cette époque, une cinquantaine d'années et était mère, par surcroît, de trois fils et de quatre filles, nés entre 1688 et 1696. Quant au prince de Conti, il avait vingt-cinq ans.

Quoi qu'il en soit, les motifs qui avaient porté la comtesse de Fontaine à entourer de tant de mystère son acquisition, ne subsistaient pas trois ans après, car, par acte du 31 octobre 1723, elle vendait, parfaitement en son nom cette fois, l'hôtel de Transylvanie à « Très puissante dame Marie-Anne Baillet, duchesse de Gramont, veuve de très haut et très puissant seigneur Mgr Antoine-Charles, duc de Gramont, pair de France, souverain de Bidache, sire de Lesparre, gouverneur et lieutenant général de Navarre, gouverneur particulier de Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port. » Le même cardinal de Bissy, dont nous avons déjà parlé, intervient encore pour ensaisiner la nouvelle acquéreuse; c'était lui qui devait partir six mois après pour Rome, afin de prendre part au conclave d'où sortit le pape Benoît XIII; les intrigues y montèrent à un tel diapason que les Éminences en vinrent aux gros mots, puis aux voies de fait, si bien que le cardinal de

Bissy n'évita un grand soufflet qu'en retirant vivement la tête.

Le prix n'était plus cette fois que de 125,000 livres.

La duchesse de Gramont faisait une très bonne affaire et voulait du reste habiter l'hôtel. Mais il ne faut pas oublier que, malgré les changements de propriétaires, le bail des Sinet durait toujours et qu'ils ne devaient quitter l'immeuble que le 1er octobre 1724. Aussitôt qu'elle le put, la duchesse s'y installa et y vécut jusqu'à sa mort.

Cette duchesse de Gramont, qui finissait sa vie dans le luxe et en portant un des grands noms de France, avait commencé plus modestement; elle s'appelait de son nom Anne Baillet de La Cour et avait été femme de chambre de la femme du médecin Aquin, puis chez Mme de Livry, la mère du premier maître d'hôtel du roi. Le duc de Gramont l'avait connue chez Mme de Livry et s'était vivement épris d'elle. Il était veuf, déjà âgé, et comme elle était une femme de tête, elle se fit épouser; le mariage eut lieu le 18 avril 1704.

Ce fut une indignation générale. La famille commença par refuser de la recevoir; Mme de Maintenon en jeta les hauts cris, et le roi dit au duc que c'était le premier sujet de mécontentement qu'il lui donnait. On refusa à la nouvelle duchesse le tabouret auquel son titre lui donnait pourtant droit, et quand

le duc de Gramont fut nommé ambassadeur d'Espagne, on lui intima l'ordre de demeurer dans le gouvernement de son mari, à Bayonne ou à Bidache, et de ne point paraître à la cour d'Espagne.

Elle souffrit cruellement de tout cela. Les ennemis de la famille de Gramont triomphaient, et au premier rang il faut nommer Saint-Simon, qui fut toujours un des plus acharnés. Cette haine remontait loin et avait pris naissance dans de longues et tortueuses intrigues de cour. Il n'était mot désagréable que les Gramont ne lançassent contre Saint-Simon ; le vieux comte de Gramont, l'oncle du duc, vivait encore et était un grand faiseur de mots méchants : il avait donné à Saint-Simon le sobriquet de « Boudrillon, » qui avait pris comme une traînée de poudre. Ce sont là des choses qui ne se pardonnent pas ; aussi il faut voir comme Saint-Simon traite tout ce qui touche à cette famille ennemie : en parlant de la nouvelle duchesse, il dit que Gramont a épousé « une vieille gueuse qui s'appelle La Cour », et un peu plus loin, qu'il a fait ce mariage « quoiqu'elle soit vieille, laide et borgnesse. » Belle ou laide, le duc en fut extrêmement épris, puisqu'il l'épousa après avoir eu avec elle une liaison que ne nient pas ceux même qui prennent sa défense. Elle n'avait pas bonne réputation et l'on prétendait qu'elle avait encore été la maîtresse d'un contrôleur général de la maison du roi. En tout cas, c'était une femme intelligente et de caractère.

Peu à peu, elle remonta dans l'estime de beaucoup de personnes, même de sa nouvelle famille. Elle avait trouvé les affaires du duc en fort mauvais état, et par sa sage administration, elle sut les remettre à flot complètement.

Pendant la fin de sa vie et son veuvage, elle bénéficia aux yeux des futurs héritiers de l'augmentation d'une fortune qui était en partie son œuvre. Le roi lui-même revint un peu sur son compte et lui accorda une pension de 12,000 livres. L'auteur anonyme de l'*Histoire et généalogie de la maison de Gramont*, inspiré évidemment par la famille, prend vivement sa défense et prétend qu'elle fut demoiselle de compagnie et non femme de chambre chez Mme de Livry. Il est vrai qu'il garde le silence sur son séjour chez Mme Aquin.

Pendant les quatorze ans qu'elle fut propriétaire de l'hôtel de Transylvanie, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, elle y fit de nombreuses améliorations. Elle commença par faire disparaître tous les aménagements, cloisons, auvents, hangars que les Sinet avaient disposés pour pouvoir abriter plus de carrosses et multiplier les pièces, et elle fit dans sa cour de nouvelles constructions au sujet desquelles elle eut même un procès avec sa voisine du quai, la duchesse de Lauzun, à qui elle fut condamnée à payer, le 21 juillet 1727, la somme de 10,000 livres à titre de dommages et intérêts. Enfin nous avons retrouvé une

autorisation de la voirie, datée du 1er octobre 1728, pour effectuer la réparation et l'achèvement de la façade sur la rue des Petits-Augustins, mais cette pièce n'indique pas s'il s'agit de la façade du grand corps de logis à trois étages ou du petit bâtiment à un seul étage qui lui fait suite et qui porte le n° 4 de la rue Bonaparte. A cette époque la cour était séparée du jardin par une grille et dans le jardin il y avait trois loges couvertes d'ardoises, dans deux desquelles étaient deux cheminées adossées contre le mur de la maison donnant sur la rue des Petits-Augustins.

Le 7 mars 1737, la duchesse de Gramont mourait dans son hôtel et un service religieux très modeste avait lieu le dimanche 10 mars, à six heures du soir, dans l'église Saint-Sulpice, sa paroisse, avant le transport du corps à Saint-Roch, lieu de sa sépulture.

Mais la défunte était une personne trop rangée pour n'avoir pas pris ses dispositions. Par testament olographe du 26 mars 1721, avant même d'avoir acquis l'hôtel de Transylvanie, elle avait institué pour son légataire universel le chevalier d'Ambres, qui n'est autre que Daniel-François, comte de Gélas de Voisins, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec ; il devint maréchal de France et il fut plus connu sous le nom de maréchal de Lautrec. Le testament fut contrôlé et déposé pour minute chez maître Bapteste, notaire, par acte du 26 juin 1737, et porté au registre des insinuations le 15 juillet 1737 ; la mai-

son y est déclarée pour une valeur de 130,000 livres sur le pied de 6,500 livres de loyer. Le montant des frais s'élevait à 1,560 livres.

Le vicomte de Lautrec (peu de temps après comte de Lautrec), prit possession de l'hôtel de Transylvanie, qui ne tarda pas à perdre son nom pour prendre celui d'hôtel de Lautrec.

En effet, nous voyons pour la dernière fois subsister ce nom de Transylvanie dans les mémoires du duc de Luynes qui, en annonçant la mort de la duchesse de Gramont, ajoute : « Elle logeait à l'hôtel de Transylvanie. »

C'est là que le comte de Lautrec venait se reposer pendant les courts répits que lui laissait la guerre, car il ne fut pas un officier de cour et peu de ses contemporains ont des états de services aussi chargés que lui. Il était entré tout jeune aux mousquetaires, en 1701, et avait fait la guerre dans toute l'Europe, à Malte, en Italie, en Allemagne, en Flandre, en Espagne. Il avait la réputation d'être aussi habile diplomate que bon militaire, et en 1737, lors des troubles qui éclatèrent à Genève entre magistrats et bourgeois, le roi l'y envoya comme plénipotentiaire pour apaiser la querelle. Il y réussit parfaitement et eut même les honneurs d'une médaille qui fut frappée à ce propos. En 1739, deux ans après l'héritage qu'il avait fait, il épousa Marie-Louise de Rohan-Chabot, dont il eut quatre enfants, tous morts en bas

âge. Ce fut la tristesse de sa vie. Ayant toujours vécu loin de la cour, il n'en avait ni les mœurs ni le détachement des affections familiales. Quand la vieillesse vint, il se retira quai Malaquais et y mourut le 14 février 1762, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

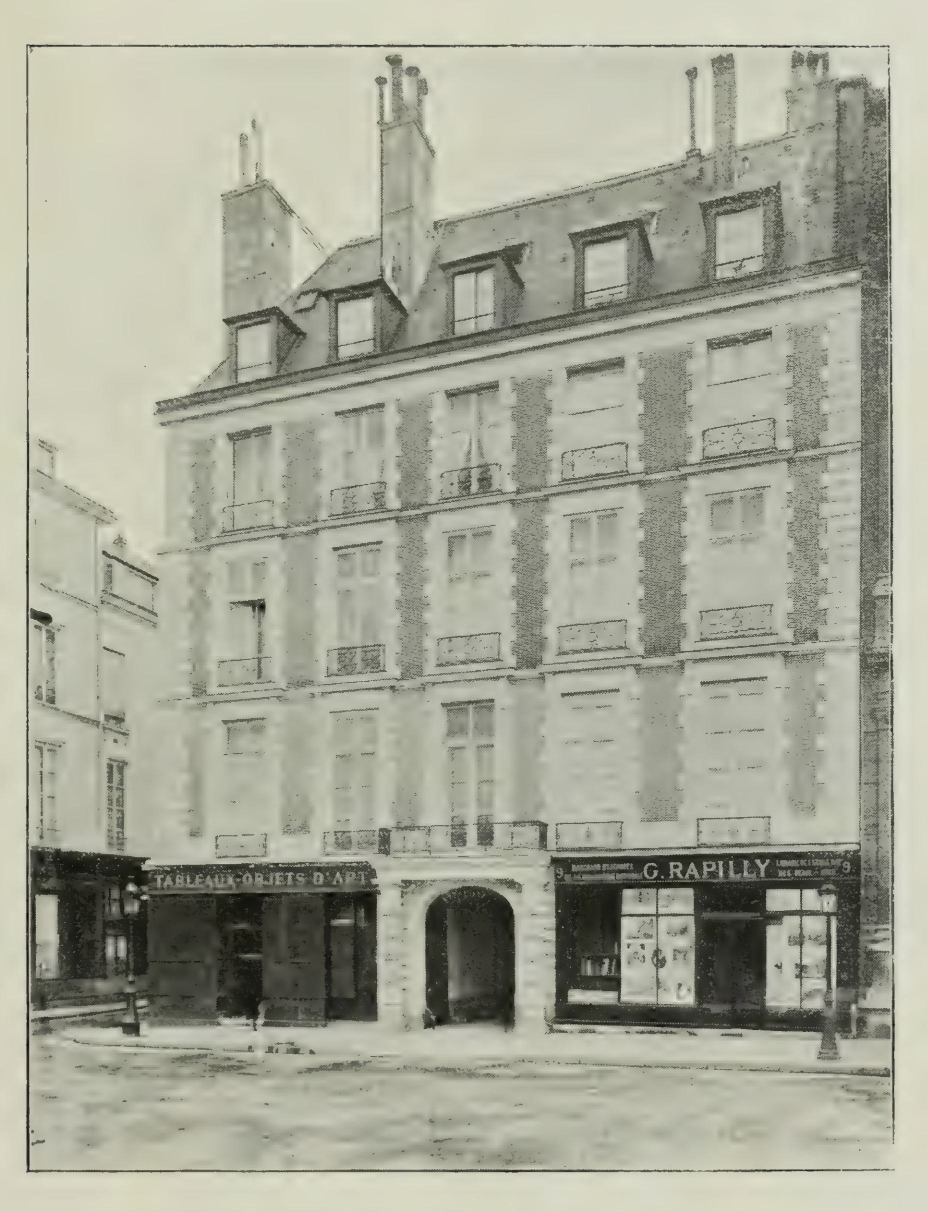
L'avant-veille, 12 février, se sentant fort mal, il avait fait appeler deux notaires pour dicter son testament, rédigé par Me Ladeguive, dont nous avons par hasard trouvé une copie de l'époque, parmi les titres de propriété. Les notaires entrèrent dans sa chambre qui était au deuxième étage donnant sur la cour et le trouvèrent au lit « malade de corps, toutefois sain d'esprit ». Cette copie, conforme au registre des insinuations que nous avons consulté, ne contenait que des legs particuliers qu'il faisait à ses serviteurs et qui variaient selon leur importance en rentes de 1,500 à 200 livres; il y en avait à son secrétaire, M. Blondeau, à son premier valet de chambre, à son cocher, à la femme de ce cocher, à son second valet de chambre, à son second cocher, à son suisse, à son cuisinier, à son maître d'hôtel, à sa femme de charge, au frotteur, à chacun de ses trois laquais, à son postillon et enfin à son concierge du Quesnoy dont il était gouverneur. Il laissait de plus un diamant de 10,000 livres à M. Bastard, maître des requêtes, son exécuteur testamentaire.

L'hôtel de Lautrec passait par héritage aux mains de dame Anne-Claude-Louise d'Arpajon, épouse de

Philippe de Noailles-Mouchy, et nièce du maréchal de Lautrec, dont elle était seule et unique héritière bénéficiaire. Le 23 février 1762, on procéda à l'inventaire.

Ce Philippe de Noailles-Mouchy devait aussi finir maréchal de France, mais moins doucement que le maréchal de Lautrec. Il était entré aux mousquetaires à quatorze ans, en 1729, et il était capitaine à seize ans. Il fit la guerre sous son père, le maréchal Adrien-Maurice de Noailles, sous le maréchal de Saxe, eut deux chevaux tués sous lui à Dettingen, et assista à la bataille de Fontenoy où, avec une brigade de cavalerie, il enfonça l'infanterie anglaise; il était aussi à Crevelt et à Minden, et obtint le bâton de maréchal le 30 mars 1775. Il faisait tout à fait partie de l'entourage de Louis XVI et de Marie-Antoinette, dont sa femme avait été dame d'honneur, et ils furent tous deux arrêtés en 1793, pour avoir donné asile à des prêtres réfractaires. Après avoir été incarcérés à la Force, puis au Luxembourg, ils furent l'un et l'autre condamnés à mort et exécutés le même jour.

Les de Noailles ne semblent pas avoir habité l'hôtel du quai Malaquais, car, lorsqu'il leur vint par héritage, en 1762, ils habitaient probablement Versailles; en tout cas, vingt ans après, par acte en date du 21 décembre 1782, ils le donnaient à bail pour trois, six ou neuf années, avec glaces, boiseries,



HOTEL DE TRANSYLVANIE
puis de Lautrec

Façade sur le Quai Malaquais (Cliché Roux)

meubles et autres effets mobiliers, à partir du 1er octobre écoulé, à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, moyennant un loyer annuel de 8,250 livres.

Le ministre s'installa avec toute sa famille, qui était nombreuse : elle se composait de la comtesse de Vergennes, de son fils aîné Constantin de Vergennes, capitaine-colonel des gardes de la porte, et de son fils cadet Louis-Charles-Joseph, qui fut mestre de camp. Les deux fils du comte de Vergennes étaient mariés et avaient eux-mêmes des enfants. L'auteur de la *Vie publique et privée de Charles Gravier, comte de Vergennes* (Bibl. nat., Ln^{27}. 20209), nous conte avec attendrissement que ce grand ministre logeait, nourrissait, voiturait tout ce monde, et que sa simplicité allait jusqu'à faire chambre commune avec sa femme, abandonnant tout le reste de la maison aux deux jeunes ménages et aux nourrices de ses petits-enfants. Il est vrai qu'il ne nous dit pas s'il s'agissait du quai Malaquais ou de la petite maison qu'il habitait la plupart du temps, près de Versailles.

M. Henri Masson nous a encore signalé comme locataire, en octobre 1785, un certain chevalier Viviers.

Effrayés par les événements de la Révolution, les de Noailles désirèrent réaliser en espèces cet immeuble que l'on ne pouvait emporter en cas d'émigration, et le 20 juillet 1791, ils vendaient l'hôtel de Lautrec,

tout meublé, à Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré, ci-devant administrateur du trésor public au département de la guerre, demeurant à Paris, rue Barbette, au Marais, paroisse Saint-Nicolas des Champs. Ils ne se décidèrent pas à cette émigration, et il leur en coûta la vie.

Au moment de cette vente, ils n'habitaient pas non plus l'hôtel, car leur adresse est mentionnée dans l'acte : « Demeurant en leur hôtel, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice. » M. de Vergennes était mort à cette époque, et probablement remplacé par des sous-locataires. Le prix de la vente était de 160,000 livres, dont 120,000 pour l'immeuble et 40,000 pour prix des glaces, boiseries, meubles et autres effets mobiliers qui garnissent ladite maison.

Quelle différence dans la forme de cet acte avec le précédent ! Plus de protocole pompeux, plus de « très haut et très puissant seigneur » ; les titres mêmes de comte, de duchesse ne sont indiqués que par la première lettre du mot suivie de points.

C'est à l'occasion de cette vente que l'immeuble est définitivement libéré des droits et cens dus précédemment à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et ce, au moyen d'offres réelles faites par les de Noailles aux officiers municipaux représentant la ci-devant abbaye. La liquidation en fut faite, et le rachat de ces droits ci-devant seigneuriaux, fixes et casuels, coûta aux de Noailles la somme de 5,117 livres 11 sols

8 deniers. La superficie de l'hôtel était évaluée à 231 toises, et sa valeur à 122,750 livres.

Notons en passant que, d'après ces derniers actes, les voisins du quai sont les de Juigné.

Les Fontaine de Biré entrèrent donc en possession; mais les temps n'étaient guère propices pour faire une installation luxueuse; aussi restèrent-ils prudemment dans leur maison de campagne de Verrières, où ils cherchaient, comme tant d'autres, à se faire oublier le plus possible. Mais l'un des fils, Marie-Géry, qui avait épousé une demoiselle Bastard-Fontenay, du Mans, jugea à propos d'émigrer : il n'en fallut pas davantage pour que sa famille fût immédiatement considérée comme suspecte, et le 16 septembre 1792, M. Fontaine de Biré père, et son autre fils, Marie-Pierre-Joseph, étaient arrêtés par ordre du comité de surveillance. Marat était au nombre des signataires de l'ordre qui était adressé au sieur Rouillon, concierge provisoire de la Conciergerie, à l'effet d'y recevoir onze individus, au nombre desquels se trouvaient les sieurs de Biré père et fils.

Cette détention ne dut pas durer longtemps : elle avait lieu au lendemain des massacres de septembre, qui ne furent pas renouvelés. La famille de Biré, effrayée de tout ce qui se passait, cherchait à faire bonne contenance et prenait l'attitude jouée ou sincère de gens dans le mouvement, ce qui ressort de diverses pétitions dont nous parlerons plus bas, à

propos d'une seconde incarcération qu'ils eurent à subir en 1793.

A Verrières, M. de Biré père, âgé de soixante-cinq ans, avait été commandant de la garde nationale, il avait, à ses frais, équipé et habillé nombre de volontaires partant pour la frontière, il avait donné 20,000 fr. pour quatre hôpitaux, avait été un des premiers à payer le don patriotique (le quart du revenu), donné 7,000 fr. pour la guerre de Vendée, fourni des chevaux pour les transports, mais tout cela ne suffisait pas pour désarmer les nouvelles autorités.

Une pièce de police, qui porte la date du 23 mai 1793 (1), prescrit de rechercher si Fontaine de Biré fils et demoiselle de Lattaignant de Bainville, son épouse, ne sont pas *en réclamation*. Cette recherche avait lieu sur la dénonciation d'un nommé Lefèvre, qui cherchait à faire du zèle pour être nommé observateur. Une pièce, annexée au même dossier, établit que la belle-sœur du susnommé, Mme Bastard-Fontenay, du Mans, femme Fontaine de Biré, est notoirement en émigration, et qu'il est inutile de la rechercher.

Cette famille avait certainement, dans le quartier, une réputation compromettante au point de vue politique. Cependant, les Fontaine de Biré, s'en reposant sur tout ce qu'ils avaient fait en faveur de la

(1) Arch. nat., F^7 6167.

Révolution, se croyaient à l'abri des soupçons, lorsque, le mercredi 27 novembre 1793, entre sept et huit heures du matin, la maison fut mise en émoi par la présence de deux commissaires du comité révolutionnaire de la section de l'Unité qui, accompagnés de la force armée, parlementaient avec le portier, et bientôt gravissaient, suivis de tout leur monde, le bel escalier à rampe de fer forgé que l'on voit encore aujourd'hui. Aux premiers mots, ils déclarèrent qu'ils venaient arrêter le citoyen Biré fils, parce qu'il avait un frère émigré, et comme, malgré l'heure matinale, le jeune homme était déjà en conférence avec deux personnes qui étaient venues le voir, les commissaires, pour éviter toute erreur, emmenèrent Biré fils et les deux visiteurs, malgré la stupéfaction et les protestations de ces derniers; avant de partir, ils avaient apposé partout les scellés, et ils s'en allèrent, laissant dans la consternation M. de Biré père et sa bru. Le prisonnier fut conduit au réfectoire de l'Abbaye, puis transféré aux Carmes (1).

Deux semaines s'écoulèrent et, le mardi 10 décembre suivant, la même scène se reproduisait. Cette fois, c'était M. de Biré père que les commissaires emmenaient aux Carmes, où le père et le fils se retrouvaient. Cette arrestation avait le même motif que la première.

(1) Arch. nat., F^7 2508, fol. 8.

Enfin, le 31 janvier 1794, près de deux mois après, le malheureux Claude Thivet, l'homme d'affaires, le serviteur fidèle des Fontaine de Biré, qui gardait la maison, était arrêté à son tour et rejoignait ses maîtres sous les verrous du réfectoire.

Pendant ce temps, Biré fils, qui avait alors vingt-six ans, ne se résignait pas et envoyait au comité de sûreté générale pétition sur pétition dans les termes du patriotisme le plus ardent, reniant son frère émigré, rappelant le service qu'il a toujours fait personnellement dans la garde nationale depuis 1789, se faisant réclamer par la société populaire de Verrières, et affirmant que lui et son père ont toujours été considérés « comme de vrais sans-culottes et de francs montagnards » (1).

Mais toute cette éloquence ne servit de rien et ils demeurèrent encore longtemps en prison.

Les archives de la préfecture de police nous donnent toute leur odyssée. La voici résumée dans les divers ordres d'écrou dont ils ont été l'objet :

20 frimaire an II. — Le concierge dit du réfectoire (de l'Abbaye) recevra le citoyen Biré détenu aux termes de la loi et comme mesure de sûreté, ayant un fils émigré. (Section de l'Unité.)

26 frimaire an II. — Ordre de transfert de l'Ab-

(1) Arch. nat., F7 4601.

baye à la maison d'arrêt des Carmes, rue de Vaugirard. Il s'agit cette fois d'une fournée de soixante et une personnes, parmi lesquelles figurent Biré père et fils, comme ayant l'un un fils, l'autre un frère émigré.

16 pluviôse an II. — Ordre de transférer Biré père et fils de la prison des Carmes chez le citoyen Brunet, rue de Buffon, n° 22, vis-à-vis le Jardin des Plantes, « pour cause de maladie ». Les prisonniers sont sous la responsabilité dudit Brunet, qui doit donner avis de leur guérison.

7 messidor an II. — Transfert de la maison de santé du citoyen Brunet, rue de Buffon, à la maison d'arrêt du collège Duplessis, de Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré père, et de Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré fils.

C'est là que les trouva thermidor et qu'ils furent sauvés.

En effet, dans le même dossier [1] se trouve une note du 2 fructidor (mardi 19 août 1794) ainsi conçue :

« Le Comité de sûreté générale arrête que les citoyens Biré père et fils seront mis sur-le-champ en liberté et les scellés levés.

« *Les Représentants du peuple :*

« *Signé :* .... (Suivent les noms). »

(1) Arch. nat., F7 4601.

Ils étaient restés neuf mois en prison.

Nous ne savons pourquoi ils furent ainsi promenés de prison en prison ; mais ils n'eurent pas à s'en plaindre, car il en périt bien d'autres qui n'avaient rien de plus à leur actif. Il semble qu'il y ait eu là quelque influence protectrice ou quelque subterfuge grâce auquel ils échappèrent au terrible danger.

On sait le sentiment de détente et de soulagement auquel la France s'abandonna après le cauchemar de la Terreur, et il y eut comme une petite renaissance d'élégance et de vie sociale. C'est de cette époque que date l'ornementation intérieure du bel appartement du premier étage de la maison des Fontaine de Biré. L'aspect des superbes décorations blanc et or du grand salon ne laisse pas de doute à cet égard. Mais ce qui est plus inattendu, c'est qu'en y regardant de très près, ce que tout le monde prend pour des boiseries n'est qu'une série de panneaux de toile très fine recouverte de plusieurs couches de peinture et d'ornementations en une sorte de pâte plastique admirablement dorée. Seules certaines ondulations de la toile, causées par la chaleur ou l'humidité, décèlent la supercherie. Cette décoration des murs du salon et son beau plafond ont été respectés et sont encore aujourd'hui intacts. L'architecte qui fit ces aménagements avait un grand souci des proportions, car les plafonds du premier et du second salon sont à des

hauteurs différentes pour s'harmoniser avec les autres dimensions des pièces.

Il y a même un petit boudoir qui fait le coin de la rue Bonaparte et où le plafond coupe en deux la hauteur de l'appartement, laissant au-dessus une autre petite pièce extrêmement basse de plafond également. Ce petit boudoir est un bijou d'ornementation avec une alcôve délicieusement encadrée de fines moulures blanc et or du goût le plus délicat.

Nous ne saurions du reste affirmer si c'est M. Fontaine de Biré ou un locataire qui fit faire tous ces travaux, car il est incertain que le propriétaire y ait habité à cette époque.

Il y avait eu d'ailleurs un grand nombre de locataires pendant toute la période révolutionnaire. Sans pouvoir déterminer quels appartements ils habitaient, nous citerons :

1° Simon-Henri Caillon, né en 1765, mort en 1800, élu par le département des Ardennes, le 26 germinal an VII, membre du conseil des Cinq-Cents. Sa présence est constatée dans la maison en 1799.

2° Richard Chauchet-Bourgeois, né en 1767, mort en 1844, qui fut, comme le précédent, nommé député des Ardennes au conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VII. Chauchet-Bourgeois devait devenir plus tard sénateur belge, en 1831.

Quoi qu'il en soit, le 16 juin 1802, autrement dit le 27 prairial an X, eut lieu une mutation qui cependant ne faisait pas sortir l'immeuble de la famille : M. Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré, demeurant habituellement à Verrières, près de Sceaux, vendait la maison du quai Malaquais à sa bru, Mme Alexandrine-Joséphine Lattaignant Debainville, épouse séparée de biens de Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré, *alors détenu à la Tour du Temple*, ladite dame habitant habituellement Verrières. La vente était faite moyennant le prix de 105,000 fr. que l'acquéreuse retenait pour opérer compensation des sommes à elle dues par le vendeur qui était en même temps son curateur.

Mais revenons sur une incidente qui a bien son intérêt : « *alors détenu à la Tour du Temple,* » et qui s'applique à ce Marie-Pierre-Joseph que nous avons déjà vu détenu avec son père, pendant la Terreur. Qu'avait-il encore commis pour se faire mettre de nouveau en prison ?

Voici les renseignements que nous avons trouvés sur les registres d'écrou de la prison du Temple, aux archives de la préfecture de police :

6 prairial an X. — Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré, trente-cinq ans, natif de Lille, demeurant à Paris, quai Malaquais, n° 1913 [1], prévenu de cons-

(1) Ce numéro est le numéro sectionnaire qui fut donné pendant la

piration et mis au secret — hors du secret le 11 dudit. — Venant de Pélagie — transféré à Pélagie le 9 ventôse an XI. — Mandat d'arrêt du ministre de la police générale.

Nous avons cherché dans laquelle des nombreuses conspirations de cette époque Biré fils avait été impliqué, mais nulle part nous n'avons retrouvé son nom.

Ce sont les cartons qui contiennent les dossiers de la police de sûreté générale (1) qui nous ont donné l'explication de ce nouvel emprisonnement.

Voici ce qui s'était passé :

Depuis les émotions de la Terreur, les de Biré avaient repris leur vie normale. Le père, déjà avancé en âge, s'était presque retiré à Verrières, où il vivait la plupart du temps avec son fils Marie-Géry qui, profitant de la tolérance du gouvernement, était rentré d'émigration sans attendre sa radiation. Cette retraite lui convenait en attendant que sa situation fût régularisée, et pour la famille c'était un avantage de n'être pas à la portée immédiate des innombrables créanciers qui l'assaillaient, car la situation financière de l'ancien trésorier général de la guerre était inex-

Révolution et désigna l'immeuble de 1792 à 1805. Antérieurement la maison portait le n° 4 du quai Malaquais et après 1805, lors de la suppression de la numérotation sectionnaire, l'immeuble prit le n° 9, qu'il porte encore aujourd'hui.

(1) Arch. nat., F^7 6413, doss. 6656.

tricable. Les dons patriotiques, les emprunts forcés, les dépenses de toutes sortes, joints à la cessation des rentrées, les avaient lancés dans le gouffre des dettes dont ils ne pouvaient plus sortir. L'administration qui, peu à peu, se rétablissait, demandait des comptes de gestion de l'ex-trésorerie, et comme cette famille avait des habitudes de luxe, c'était un enchevêtrement de dettes anciennes, remplacées par des dettes nouvelles, de cautions, de mainlevées obtenues ou sollicitées, de séquestres, de saisies, où le plus habile eût perdu la tête. Marie-Pierre-Joseph, alors détenu au Temple, avait du reste contribué par son genre de vie à accentuer cette situation. C'est ce que nous avons pu constater par une assez volumineuse correspondance saisie au moment de sa dernière arrestation [1]. A côté de nombreuses lettres d'affaires, se trouve une amusante collection de lettres féminines de tout acabit, avec ou sans orthographe, gaies ou langoureuses, et cela donne une idée assez exacte de l'existence que menait depuis longtemps M. de Biré fils, quand on constate le nombre d'années sur lequel s'étend cette correspondance. C'était un homme spirituel, bon vivant, très gai et plein de désinvolture; ses amis qui lui écrivent dans l'intimité l'appellent « Mon cher monsieur Bibi. » Il faut lire une lettre de lui à

(1) Arch. nat., F7 6314, dossier 6656.

un de ses créanciers, lettre pour laquelle il avait cru devoir faire un brouillon qui fut saisi avec le reste. Il s'y livre avec hauteur à des considérations générales et termine en écrasant son créancier sous le mépris et la menace. Ce créancier, qui semble être un certain Lenferna, marchand de vins, ne nous apparaît pas, du reste, comme très intéressant et semble pratiquer par des moyens peu réguliers le système de l'intimidation qui ne réussit guère.

Biré fils, rarement à Verrières, continuait à fréquenter les lieux où l'on s'amuse, les restaurants, les cafés, le Palais-Royal et certain traiteur au coin de la rue de la Loy, presque en face la cour Saint-Guillaume, où il avait fait de bien mauvaises connaissances ; il y avait là un certain chevalier d'Antibes et un nommé Trottouin, dont les relations furent funestes à M. Joseph Fontaine de Biré.

On se souvient de l'état de la France à cette époque. La gloire du Premier Consul ouvrait ses ailes et tous les partis cherchaient à le confisquer à leur profit. C'était le temps où jacobins et royalistes fondaient sur lui leurs espérances et où « le roi » lui-même lui écrivit une lettre pleine de confiance pour lui redemander son trône. Parmi les intrigues innombrables qui se nouaient dans l'ombre, il en est une qui avait choisi Augsbourg pour centre. Des agents établis à Paris et en province renseignaient les principaux personnages de ce complot, qui tendait à

susciter une nouvelle chouannerie. On récoltait de l'argent, on le faisait circuler, on achetait des dévouements, on cherchait à créer de petits dépôts d'armes et de munitions. Les chefs de file étaient notamment, à Paris, un certain Dandré, et en Allemagne, Précy et Imbert-Colomès. Cela durait depuis six ou sept ans. Un jour, en l'an IX, Paris apprit par les feuilles publiques que les coupables avaient été arrêtés à Bayreuth par ordre du roi de Prusse, alors notre ami, que tous les papiers avaient été saisis et remis à notre agent diplomatique, le général Beurnonville, qui les avait transmis à Paris. Le gouvernement français fit imprimer cette correspondance et la publia [1]. Quelle ne fut pas l'inquiétude de Joseph Fontaine de Biré, lorsqu'en la parcourant, il y vit figurer en place d'honneur ses deux commensaux de la rue de la Loy, d'Antibes et Trottouin ! Bien plus, en tournant quelques pages, ce fut son nom même qu'il y trouva et à plusieurs reprises ; une lettre d'Antibes à Trottouin parlait de lui comme ayant eu une entrevue avec M. de Bourmont, le chef vendéen qui devait plus tard finir maréchal de France. Plus loin, un autre agent royaliste, Gaillard-Desjourné, ancien officier des colonies, qui se cachait sous le faux nom de Duthieul, se plaint de Fontaine de Biré, sur qui

(1) Papiers saisis à Bayreuth et à Mende (Lozère) publiés par ordre du gouvernement. [Bibl. nat., Lb⁴³ 206.]

l'on ne peut compter. Plus loin encore, d'Antibes annonce que Fontaine de Biré est toujours à la campagne, mais qu'il va cependant le voir dans quelques jours. Puis une lettre de Duthieul à Trottouin s'étend davantage sur Fontaine de Biré, qu'il qualifie d'intrigant et de faiseur de dupes.

Il n'en fallait pas tant pour éveiller les méfiances de Fouché.

Le samedi 8 mai 1802, Joseph Fontaine de Biré était sorti comme de coutume et était monté dans le cabriolet n° 1439. La voiture suivait depuis un moment la rue de Vaugirard, lorsqu'un individu arrêta le cheval; un autre exhiba un papier; c'était un mandat d'arrestation du ministre de la police sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État. Une perquisition eut lieu quai Malaquais et toute la correspondance fut saisie [1]. Le lendemain, dimanche 9 mai, le prisonnier subissait son premier interrogatoire.

Au premier abord, ses relations avec d'Antibes, dit Blondel, et avec Trottouin, dit Thureau, dit Saint-Félix, semblaient fort louches. Le dernier était un ancien major dans le corps vendéen de Stofflet et était bien le type de ces aventuriers qui ne couchaient pas deux jours de suite dans le même lit et détroussaient les diligences. D'Antibes semblait plus sérieux

(1) Arch. nat., F^7 6314, dossier 6656.

et plus convaincu ; il écrivait des libelles royalistes et inspirait plus de confiance. Biré fut interrogé sur ses relations avec ces hommes et se défendit bien. Il affirma qu'il ne les avait connus que fortuitement, au restaurant, et qu'il cherchait depuis à les fuir, parce qu'il voyait bien qu'ils en voulaient surtout à sa bourse. Ce qui le servit beaucoup dans ce système de défense, ce sont les appréciations défavorables que les conspirateurs avaient à plusieurs reprises formulées sur lui. De plus, la perquisition et la saisie de la correspondance n'avaient absolument rien donné, nous avons pu nous en convaincre nous-même en la feuilletant.

Les choses prenaient donc assez bonne tournure et Biré espérait une prompte liberté, lorsque, le 23 floréal (jeudi 13 mai 1802), c'est-à-dire quatre jours après son arrestation, arriva au greffier de Sainte-Pélagie un nouvel ordre d'écrou contre Biré, pour faute de paiement d'une somme de 7,000 fr. Le 30 floréal (jeudi 20 mai), troisième ordre d'écrou, pour faute de paiement de 2,520 fr.

C'était le créancier Lenferna qui se vengeait. Il avait appris l'arrestation de Biré, et maintenant qu'il savait où le saisir, il avait fait imprimer un factum avec cinquante-sept signatures de créanciers, en tête desquels il s'inscrivait pour une somme de 6,317 fr., prix de cent pièces de vin. Il représentait Biré comme un véritable escroc, et suppliait le ministre

de la police de le garder sous les verrous jusqu'à ce qu'il eût payé ses dettes. Il ne faut pas oublier que la prison pour dettes existait alors.

On peut penser la fureur de Biré, quand on lui signifia cela.

Cependant, l'instruction suivait son cours. Une commission choisie dans le Sénat fut réunie pour procéder à un travail sur les détenus. En ce qui concerne Biré, il n'y avait rien de précis, rien dans les papiers saisis chez lui, aucun aveu dans ses interrogatoires, point de contradictions; ses relations avec d'Antibes étaient superficielles. La commission pensa donc qu'au point de vue politique, on pouvait le mettre en liberté sous la surveillance; mais elle hésita sur la question incidente, savoir : « *si ce détenu étant écroué pour dettes, on pouvait le mettre simplement en liberté, sans égard à ces écrous, postérieurs à son arrestation pour faits politiques* » (1).

La question fut soumise au gouvernement. Le deuxième consul, le grand juge étaient d'avis contraire; enfin, le premier consul s'en mêla, déclarant qu'on ne connaissait pas en France de prison d'État, que, conséquemment, les écrous portés contre Fontaine de Biré étaient valables.

Le malheureux Biré eut beau écrire supplique sur supplique, rien n'y fit, et une nouvelle et longue dé-

(1) Arch. nat., F^7 6314, dossier 6656, pièce 4.

tention commença pour lui. Il n'était resté que dix-sept jours à Sainte-Pélagie, puis il avait été transféré au Temple. Sa femme écrivait aussi au ministre de la police, au mois de décembre suivant, mais sans succès. C'est dans les premiers temps de sa détention, le mercredi 16 juin 1802 (27 prairial an X), qu'eut lieu la mutation de propriété dont nous avons parlé plus haut, et qui mettait la maison du quai Malaquais entre les mains de la femme du prisonnier, séparée de biens d'avec lui.

Nous retrouvons des lettres, des suppliques, des mémoires du malheureux Biré, jusqu'en 1804. La dernière pièce en date, que nous avons notée, est un rapport au ministre de la police du 27 septembre 1804. Biré était alors détenu à la Force. Ce rapport dit en substance qu'il n'y a rien à son sujet que l'on ne connaisse déjà, qu'il est innocent politiquement, et qu'en ce qui concerne son emprisonnement pour dettes, il n'a qu'à se pourvoir au civil devant les autorités compétentes. Il en était, ce jour-là, à son vingt-neuvième mois de détention. Nous n'avons point trouvé la date de son élargissement, mais nous savons, par une pièce qui se trouve dans la liasse des titres de propriété de l'immeuble, qu'au mois de juin 1806 il habitait enfin paisiblement le quai Malaquais.

Quant à M. Fontaine de Biré père, il était mort, âgé de soixante-seize ou soixante-dix-sept ans, pendant la détention de son fils.

De tous ces emprisonnements, il était resté quelque chose, et la police impériale ne perdait pas de vue des gens si souvent arrêtés. En effet, d'une note de police (Archiv. nat., F7. 6486), il résulte que le 9 mars 1807, Marie-Géry Fontaine de Biré, demeurant 9, quai Malaquais, émigré amnistié, en surveillance, demande et obtient l'autorisation d'aller au Mans pour affaires personnelles. Mais on le fait surveiller même au Mans.

La méfiance dure encore en 1815, pendant les Cent-Jours, et le préfet de la Sarthe doit faire une enquête discrète sur les Fontaine de Biré, qui se rendent à leur maison de campagne du Breil, où ils ont coutume de venir chaque année [1].

Pendant cette période du Consulat et de l'Empire, nous citerons comme locataires trois noms marquants :

1° Joseph Carnot, le jurisconsulte, membre puis conseiller à la Cour de cassation, frère du grand Carnot. Sa présence est constatée dans notre immeuble en 1803 et 1804;

2° Denon, membre de l'Institut, directeur général du musée Napoléon (Louvre), qui y demeura au moins de 1807 à 1813;

3° Legendre, le célèbre géomètre, membre de l'Académie des sciences, qui habite la maison à peu près de 1809 à 1813.

(1) Arch. nat., F7. 6625, n° 158.

Les Fontaine de Biré ne conservèrent pas longtemps leur propriété. Le 14 avril 1809, Mme Alexandrine-Joséphine Lattaignant de Bainville, épouse séparée de biens de Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré, vendait sa maison du quai Malaquais, moyennant 140,000 fr., à M. Pierre-Henri Péan de Saint-Gilles, notaire impérial, demeurant rue de Condé, n° 10.

Notons, en passant, qu'à cette époque l'hôtel de Juigné, le voisin du quai, est devenu l'hôtel du ministre de la police générale, et que l'autre voisin de la rue des Petits-Augustins, n° 6, est un M. Delaborne.

Henri Péan de Saint-Gilles n'avait pas toujours eu ce penchant au calme, à l'ordre, au respect des choses établies qui est d'habitude l'apanage du parfait notaire. La Révolution avait trouvé en lui un fervent adepte ; il en avait embrassé avec âpreté tous les principes et avait emboîté le pas derrière les violents. En décembre 1790, alors qu'il habitait au 33 de la rue de Buci, il faisait partie du club des Jacobins, et on trouve son nom sur la liste des membres dressée à cette époque. Il faut croire cependant qu'il n'était pas aussi avancé que les terroristes, puisque le 11 juillet 1796, il faisait baptiser à Saint-Sulpice sa fille Angélique-Adélaïde, plus tard Mme Trutat. De fait, les événements avaient calmé beaucoup de gens. Il s'était rallié à l'Empire et exerçait avec dignité ses rémunératrices fonctions.

Dans les premières années de la Restauration, habitait aussi dans la maison une veuve, Mme Jars, avec sa fille. Le mari, M. Gabriel-Marie Jars, avait été, de son vivant, receveur général des finances de Seine-et-Marne. Sa fille, Mlle Marie-Laure, était en âge de se marier et, soit que le voisinage y ait contribué, soit que les relations eussent été antérieures, le mariage de cette jeune fille fut décidé avec un des fils de M. Péan de Saint-Gilles. C'est dans le grand et beau salon du premier étage, chez les Péan de Saint-Gilles, qu'eut lieu, le 9 décembre 1820, la signature du contrat de mariage d'Ange-Louis Péan de Saint-Gilles, ancien officier de cavalerie, fils de Pierre-Henri Péan de Saint-Gilles, notaire honoraire, membre du conseil général des hospices civils de Paris, chevalier de Saint-Michel, et d'Angélique-Suzanne Bro, son épouse, avec Mlle Marie-Laure Jars, fille de Louise-Eugénie Prieur de La Comble, veuve de M. Gabriel-Marie Jars, en son vivant receveur général des finances de Seine-et-Marne. L'assistance était nombreuse et brillante et le quai encombré d'équipages, car le tout Paris de l'époque se pressait pour féliciter les futurs époux.

Les deux familles faisaient les honneurs. Parmi les nombreux invités qui défilaient, citons au hasard : Arago, membre de l'Institut, le colonel Bro, oncle du marié, baron et baronne Hély d'Oissel, Mgr le coadjuteur de Paris, comtesse de Viry, comtesse d'Au-

male, marquise de Barbentane, comtesse de Vauban, duchesse de Rohan-Chabot, etc., etc.

Le 14 décembre, le mariage religieux eut lieu en grande pompe à Saint-Germain des Prés et Péan de Saint-Gilles, notaire honoraire, entouré de toute sa famille, rentra, 9, quai Malaquais, où ils habitaient tous. Le farouche Jacobin était tout à fait apprivoisé.

Peu d'années après, le 4 août 1823, M. Pierre-Henri Péan de Saint-Gilles mourait, laissant une belle fortune pour laquelle il ne fut point d'abord fait de partage. La famille habitait toujours le 9 du quai Malaquais. Bien avant cette époque, c'était l'un des deux fils, Amand-Louis-Henri, qui avait repris l'étude de notaire de son père, établie du reste dans la maison même. Ange-Louis, l'ancien officier de cavalerie, s'était fait agent de change.

Comme détail concernant la maison, nous avons trouvé une lettre du 6 mars 1829, au préfet de la Seine, pour demander à établir un trottoir, avec l'aide pécuniaire de la ville, suivant un récent arrêté préfectoral. L'autorisation fut donnée le 11 juillet 1829, et les frais évalués à 1,364 fr., sur lesquels la ville donnait 450 fr. à titre de prime d'encouragement.

Le 5 septembre 1830 seulement, eut lieu le partage de la succession Péan de Saint-Gilles. L'actif net en était de 1,807,357 fr. 90. Sa veuve et ses trois enfants, Ange, Amand et Mme Trutat, tirèrent au sort

les immeubles. Ce fut à cette dernière qu'échut la maison du quai Malaquais. La pièce où nous avons puisé ces renseignements ajoute : « Ainsi que le n° 4 de la rue des Petits-Augustins qui a été récemment acquis par la famille. » Ce n° 4 est certainement le n° 6 actuel. Ce qui nous le fait croire, c'est le prix de 600,000 fr., attribué à l'ensemble des deux immeubles. Il est certain que ce prix ne pouvait, en 1830, s'appliquer à notre immeuble seul, que nous verrons bientôt, en 1836, vendu pour 320,000 fr. Le revenu brut du 9, quai Malaquais, était de 12,200 fr.

Mais ces arrangements et ce tirage au sort n'avaient point contenté tout le monde, si bien que, par acte des 19 et 28 juillet 1831, Ange-Louis échangea avec sa sœur, Mme Trutat, la propriété de Normandie qui lui était échue en partage, contre le 9 du quai Malaquais. Les Trutat conservaient pour eux le 4 (6 actuel) de la rue des Petits-Augustins.

Comme renseignements complémentaires, nous savons, par un avertissement de 1835, que la contribution foncière et des portes et fenêtres s'élevait à 1,501 fr. 57.

Le 10 février 1835, le propriétaire avait obtenu de la voirie l'autorisation d'établir un socle ou marche sur le quai, et une devanture de boutique.

Comme locataires pendant la possession des Péan de Saint-Gilles, nous pouvons citer : en avril 1809,

au moment de l'acquisition, dans la boutique du rez-de-chaussée, Charles-Joseph Collet, libraire, lui-même, au lieu et place des époux Lemierre, décédés.

Il y était encore en 1821.

Le 11 avril 1811, nous constatons la présence de Claude Thivet, paulmier et marchand de vin, l'ancien serviteur des de Biré, qui est encore en affaires avec Mme de Biré.

De 1812 à 1835, Remoissenet, marchand d'estampes.

En 1820, Mme Jars, dont nous avons parlé.

De 1824 à 1833, M. Bell, artiste peintre.

Le 6 août 1832, un M. Jean-Baptiste Blerzy.

Le 20 septembre 1834, bail avec M. Charles Garnier, ancien préfet, pour un appartement au quatrième étage, composé de salon, salle à manger, deux chambres, etc. Prix : 900 fr. ; bail cédé le 5 avril 1835, à Mme Clotilde Coste.

Le 23 avril 1836, M. Ange-Louis Péan de Saint-Gilles vendit sa maison à M. Jean-Jacques Defresnes et à Mme Sophie-Pauline Granger, son épouse. M. Defresnes était notaire, 12, rue des Petits-Augustins. Il transporta son étude au 9 du quai Malaquais, tandis qu'Amand Péan de Saint-Gilles, qui y avait la sienne, la transportait place de la Concorde où elle est encore, avec M. Demonts pour titulaire. Le prix était de 320,000 fr.

Voici l'état des locations au jour de la vente, 23 avril 1836 :

Boutique ouest. M. Jallot, marchand de meubles	2,500 francs.
3e étage entier. M. Jallot	2,200 »
Boutique d'angle. MM. Jean-Baptiste Fatout et Pierre Avice	1,500 »
2e étage sur le quai avec écuries, remises, etc., M. Alexis Beau, conseiller général et membre du Conseil municipal de Paris, membre du Conseil central d'instruction primaire . . .	4,000 »
1er étage au fond de la cour, M. Chevalier, avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation	2,000 »

Ces deux derniers locataires habitaient encore la maison en 1844.

L'ancien hôtel de la police générale appartient alors à M. Caillard, et le propriétaire du n° 6 de la rue Bonaparte est M. Loyer, dont la famille le possède encore aujourd'hui.

M. Defresnes mourut le 2 février 1860, dans la maison qu'il habitait, 17, quai d'Orsay, et le n° 9 du quai Malaquais demeura, en qualité de propre, entre les mains de sa femme, qui le conserva jusqu'à sa mort, survenue le 1er février 1892. Elle laissait des enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants mineurs, ce qui nécessita une vente sur licitation, qui eut lieu le 15 juin 1892. L'immeuble fut adjugé pour 423,200 fr. à la Société des Immeubles de France, dont le siège était alors, 9, rue Marsollier.

Sur l'acte se trouve l'état des locations, et je le transcris ici :

Boutique, 4, rue Bonaparte. Époux Robin, épiciers fruitiers (bail de 1877).
Boutique d'angle. Stahl, doreur encadreur (bail de 1880).
Boutique ouest. Époux Legoubin, libraire éditeur (bail de 1887) (ils y étaient du reste depuis beaucoup plus longtemps).
Boutique, rue Bonaparte. Duméteau, photographies.
1er étage, marquise de Blocqueville (bail de 1869).
1er étage au fond de la cour à gauche, Mme Bouard (bail de 1888).
1er étage au fond de la cour à droite, Mme Gastineau (bail d'octobre 1888).
2e étage, M. et Mme René Brice (Mme Brice est la fille de Camille Doucet, de l'Académie française, et la belle-mère de M. Paul Deschanel) (bail de décembre 1880).
3e étage, Mme Plougoulm et M. Dareste, son gendre, conseiller à la Cour de cassation (bail d'octobre 1886). Ce dernier habite la maison depuis au moins cinquante ans.

Entre 1836 et 1892, nous n'avons point d'état des locations. Mais nous pouvons citer le libraire Potier, qui, pendant de longues années, habita le premier étage du petit bâtiment en bordure sur la rue Bonaparte. Il mourut peu de temps après la guerre. Ce libraire-expert fut chargé de beaucoup de ventes importantes et jouissait d'une grande considération pour son érudition et sa connaissance approfondie de la librairie.

Citons encore, en 1839, M. Le Bailly, artiste peintre, qui exposait des portraits et, de 1840 à 1844, M. Hervez de Chégoin, membre de l'Académie de

médecine, médecin de la maison royale de Santé. Nous n'avons trouvé la date ni de son arrivée ni de son départ.

Nous trouvons encore, de 1849 à 1853, M. Jules Noël, artiste peintre, né en 1815, qui exposa des vues de Bretagne et, en 1852, Augustin-Louis Ray, également artiste peintre.

Avant la marquise de Blocqueville, l'appartement du premier avait été habité par la famille Lainé. M. Lainé était l'un des propriétaires des grands magasins de Pygmalion et il quitta le quai Malaquais, en 1869, pour aller habiter le beau château de Saint-Thibaud qu'il venait d'acheter dans Seine-et-Marne, à Juilly, et qui est actuellement passé aux mains du baron Adolphe d'Eichthal.

Quant à l'appartement du deuxième étage, le prédécesseur des Brice avait été M. Borie (Alexis-Pierre-Victor-Louis-André), qui y mourut à soixante-deux ans, le 6 juillet 1880, maire du VIe arrondissement et chevalier de la Légion d'honneur. Il était de Tulle, et avait épousé Mlle Hermine-Henriette-Aimée Rouvenat de la Rounat.

Avant M. Borie, l'appartement avait été habité par Mme Polonceau, avec ses filles, ses fils, sa sœur et sa mère. Cette Mme Polonceau était la sœur du sénateur Bérenger, l'auteur de la loi de sursis et l'apôtre de la croisade contre la licence des rues.

De ces divers locataires, nous n'avons rien de par-

ticulier à dire, sauf de la marquise de Blocqueville, qui habita le bel appartement du premier étage jusqu'à sa mort, en octobre 1892. La place qu'elle a occupée dans la société parisienne est trop importante et son salon a joui d'un trop grand renom pour que nous le passions sous silence.

Le maréchal Davout, dont elle était la fille, avait épousé M[lle] Leclerc, sœur du général, qui avait lui-même épousé Pauline Bonaparte. De ce mariage naquirent onze enfants, dont quatre seulement survécurent : 1° une fille, qui fut la baronne Vigier; 2° une autre fille qui devint la femme de M. de Cambacérès, le neveu de l'archichancelier; 3° le prince d'Eckmühl; 4° la marquise de Blocqueville. Voici, du reste, la copie de l'extrait de son acte de naissance :

1815, 8 juillet. ÉTAT CIVIL DE PARIS

X[e] (aujourd'hui VII[e]) ARRONDISSEMENT

Acte de naissance d'Adélaïde-Louise Davout, fille de Louis-Nicolas Davout, maréchal d'empire, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstedt, ministre de la guerre, âgé de quarante-cinq ans, et de Louise-Aimée-Julie Leclerc, son épouse, âgée de trente-trois ans.

Pendant les années qui précédèrent son mariage, elle fréquenta beaucoup la cour de Louis-Philippe

et elle se maria en 1835. Nous donnerons également l'extrait de son acte de mariage :

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Extrait des minutes des actes de mariage reconstitués en vertu de la loi du 12 février 1872

ANCIEN Xe ARRONDISSEMENT DE PARIS. — Année 1835

De Coulibœuf
Comte de Blocqueville
et
Davout d'Eckmühl

L'an mil huit cent trente-cinq, le dix-sept août, à la mairie du Xe arrondissement de Paris. Acte de mariage de Édouard-François de Coulibœuf, comte de Blocqueville, colonel au 4e régiment de lanciers, officier de la Légion d'honneur, en garnison à Poitiers (Vienne), veuf de Jeanne de Igoffy, fils de Louis-François-Henri de Coulibœuf, marquis de Blocqueville, et de Françoise-Claudine-Charlotte Audée de la Fresnaye, son épouse, tous les deux décédés.

Et de Adélaïde-Louise Davout d'Eckmühl, demeurant rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 119, fille de Louis-Nicolas Davout, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstedt, décédé, et de Louise-Aimée-Julie Leclerc, sa veuve.

Le membre de la commission, *signé :* Charoy. Pour copie conforme, Paris, le cinq février mil huit cent quatre-vingt-quatorze. Le secrétaire général de

la préfecture : pour le secrétaire général, l'archiviste de la préfecture désigné, *signé :* Thorlet.

Ce mariage s'était fait à l'instigation et par l'intermédiaire du jeune prince d'Eckmühl, le frère de la marquise, qui était dans le régiment de M. de Blocqueville. Pour compléter ce qui concerne la famille, disons tout de suite que le général Davout, naguère encore grand chancelier de la Légion d'honneur, était cousin germain de la marquise : il était, en effet, fils du chef d'escadrons Davout, le propre frère du maréchal.

La bonne harmonie dura peu dans le nouveau ménage : le colonel était un beau cavalier fort joueur et fort dissipé à tout point de vue. La jeune femme était, comme on disait alors, « d'une grande sensibilité, » et ces deux natures si opposées ne purent s'entendre. Mme de Blocqueville ne suivit pas son mari dans toutes ses garnisons et habita beaucoup Paris. C'est vers cette époque que se groupèrent autour d'elle quelques amis. Ils furent le noyau d'un salon qui devait pendant bien des années faire le charme de ceux qui y étaient admis. Elle était à cette époque extrêmement liée avec Mme Louis de Beaumont, une des femmes les plus brillantes de la haute société parisienne. Ce fut aussi dans ce temps que Musset fut l'un de ses assidus.

Elle vint habiter le quai Malaquais en 1869.

Pendant l'année terrible, au lieu de s'enfuir comme tant d'autres, elle resta tranquillement chez elle et continua à voir le cercle bien rétréci d'amis intimes qui étaient restés enfermés dans Paris. De ce nombre était M. Lemire de Villers qui, à cette époque, était officier de marine et servait dans un fort d'où il s'échappait dès que le service le permettait pour retrouver un peu de contraste aux rudes émotions du bombardement. M. Widor, qui, malgré sa grande jeunesse, s'était fait incorporer dans la batterie de l'École polytechnique, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre d'harmonie, était aussi un de ceux qui venaient au coin du maigre feu conter ses aventures de canonnier frais émoulu.

Parmi les habitués de la maison figurait un personnage qui eut son heure de célébrité, c'était Mgr Bauer. Il était né juif à Pesth, en Hongrie, et vint à Paris en 1848. D'un caractère aventureux, il servit dans l'armée française comme volontaire, puis il fit de la peinture et, tout à coup, saisi d'un beau zèle, se convertit au catholicisme, se fit carme et courut la France et l'Allemagne, édifiant les populations par ses prédications. En 1866, il prêcha le carême aux Tuileries et charma si bien l'impératrice qu'elle le fit nommer chapelain de la cour et l'emmena dans son voyage à Suez, lors de l'inauguration du canal. En 1870, il fut nommé aumônier en chef des ambulances de la presse et c'est à ce titre qu'on le

vit botté et éperonné, cavalcadant aux avant-postes.

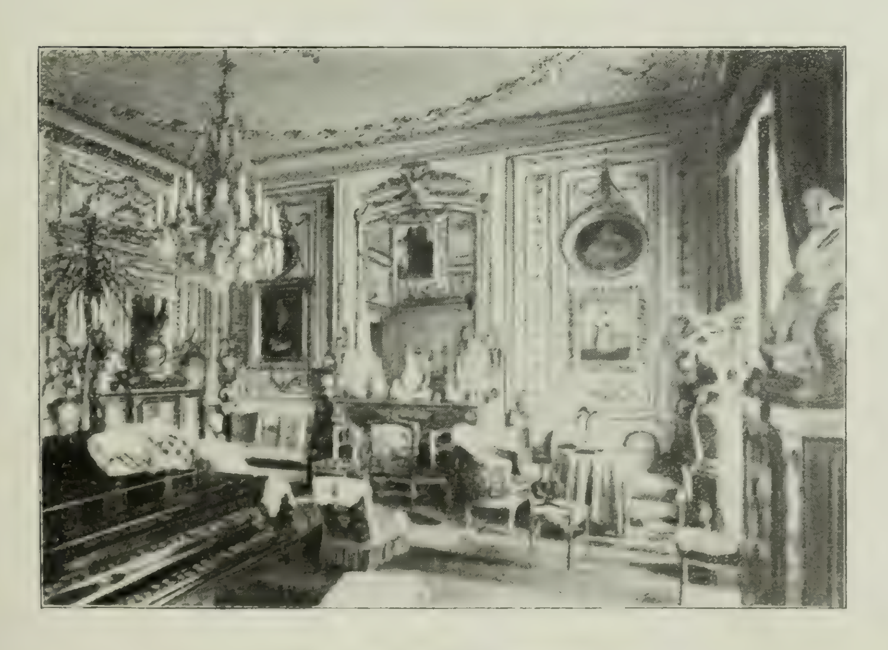
Peu de temps après la guerre, on apprit avec étonnement que Mgr Bauer jetait le froc et se mariait. Au milieu de tant d'écroulements, sa foi aussi s'écroulait et il allait encore recommencer une nouvelle existence qui, pour la première fois, allait être calme et retirée.

Il est mort, il y a peu de temps, le 4 mai 1903.

La Commune trouva encore la marquise de Blocqueville installée chez elle et elle eut même une petite aventure dont elle se tira grâce à son sang-froid et à l'ascendant qu'elle avait sur ceux qui l'approchaient. Dans le quartier, avait toujours couru la légende que la maison avait appartenu à Mazarin, et qu'il existait un souterrain passant sous la Seine pour faire communiquer le cardinal avec Anne d'Autriche qui était au Louvre. Dans les derniers temps de la Commune, la marquise fut prévenue qu'elle allait recevoir la visite d'un officier de fédérés qui venait lui demander la clef de ce souterrain, afin d'empêcher les Versaillais d'y passer ; elle apprit de plus qu'un projet était à l'étude pour remplir de poudre les sous-sols de tous les immeubles du quai, de l'Institut à la rue du Bac et même dans les rues adjacentes, afin de les faire toutes sauter à la fois au moyen d'un fil électrique, lors de l'arrivée des Versaillais.

La marquise s'habilla en grande toilette de gala et reçut dans ses beaux salons l'officier et la suite, d'as-





Salon et Salle à manger
de Madame la Marquise de Blocqueville

pect patibulaire, qui l'escortait. Elle les traita en femme de cour, les fit asseoir, leur expliqua, avec grâce et bienveillance, l'absurdité de la légende du souterrain. Puis elle fit appel à leur justice, à leur générosité et à leur bon sens à propos des explosions projetées. Bien qu'ayant cinquante-cinq ans, elle était encore fort belle et fit sur ces hommes une réelle impression, au point qu'ils partirent enchantés d'elle, la saluant jusqu'à terre et lui promettant qu'il ne lui serait fait aucun mal.

Quelque temps après, le même officier de fédérés arrivait chez elle effaré, en civil cette fois, sans képi galonné et sans écharpe rouge. Les troupes de Versailles avaient repris Paris et le malheureux fuyait traqué de tous côtés, avec la fusillade en perspective s'il était pris. La marquise n'hésita pas et, malgré le danger qu'il y avait alors à cacher un hôte si compromettant, elle lui donna asile et le garda chez elle jusqu'à ce qu'il pût s'échapper.

Presque tout de suite après la guerre, ses réceptions recommencèrent, tandis que son salon s'affirmait de plus en plus. C'est pendant les années qui suivirent qu'on vit défiler quai Malaquais toute une pléiade de personnages marquants, gens du monde, savants, artistes, littérateurs, tels que le sculpteur Guillaume, Claude Bernard, Mlle de Lagrené, M. Denormandie, Mme Beulé, la femme de l'ancien ministre, certainement la femme la plus répandue de

Paris, des musiciens tels que Nadaud, qui y chantait souvent ses chansons, sans aucune voix, il faut le reconnaître, mais avec une exquise et fine bonhomie qui en faisait un régal pour ses auditeurs. Mme Trélat, Mme Fuchs et M. Widor complétaient ces petites fêtes d'harmonie auxquelles la maîtresse de la maison tenait énormément. Liszt s'y fit entendre plusieurs fois, et même peu de temps avant sa mort.

Il était alors fort âgé et n'avait plus de virtuosité, mais il lui restait son prestige, et en jouant des motifs lents et larges dans le genre oratorio, il eut encore un succès fou. Les salons étaient combles ce jour-là et chacun se levait sur la pointe des pieds pour apercevoir le masque tragique et couvert de verrues du grand artiste qui, la tête renversée, les yeux perdus au plafond, laissait tomber les larges accords avec de longs points d'orgue. Quand il se leva, ce fut un tonnerre d'applaudissements et de gémissements admiratifs; le pianiste Planté, avec des allures de petit page, portait la musique du maître et s'efforçait de lui frayer un passage au milieu de la marée montante de robes de soie qui lui barraient le chemin, tandis que les plus exaltées tendaient les bras pour toucher les pans de sa longue redingote noire ou que d'autres mettaient un genou en terre ou lui baisaient les mains.

Louis Enault était aussi un des vieux amis de la marquise, et dans son livre intitulé : *Paris brûlé par*

la Commune, se trouve une allusion plus que transparente à l'épisode de l'officier de fédérés que nous avons cité.

Dans ce salon trônait Caro avec son spiritualisme éclectique, confessant dans les coins les jolies femmes et se livrant pendant le dîner à des joutes philosophico-sentimentales avec Mme la vicomtesse de Janzé, actuellement princesse de Lucinge-Faucigny, qui renvoyait la balle au philosophe avec l'esprit qu'on lui connaît. C'étaient encore Montégut, de la *Revue des Deux Mondes*, le commandant Rivière, d'héroïque mémoire, Mounet-Sully qui y disait souvent des vers. Un soir, on lui demanda la *Nuit d'Octobre* de Musset. Il s'installa avec le livre devant lui sur une petite table, et, comme il avait déjà les yeux fatigués, un tout jeune homme fut chargé de maintenir l'équilibre branlant d'un minuscule guéridon qui portait la bougie destinée à l'éclairer par derrière. Au moment de l'attente sur le balcon, la voix de l'artiste devenait de plus en plus tragique, et quand, devant son auditoire tout impressionné, il aborda le vers :

« Grand Dieu ! préservez-moi, je l'aperçois, c'est elle ! »

il ouvrit les bras avec tant de violence et fit un geste si terrible que guéridon et flambeau furent culbutés, tandis que le petit jeune homme, couvert de bougie, essayait vainement d'en enlever les taches avec son mouchoir.

Toutes les fois que des exotiques de marque séjournaient à Paris et qu'elle avait l'occasion de se les faire présenter, la marquise en donnait l'exhibition à son cercle de fidèles. C'est ainsi que le Chinois Tcheng-Ki-Tong et son ami Ma-Hé-Tsi, envoyés à Paris par leur gouvernement à l'occasion de l'Exposition de 1878, parurent au quai Malaquais, et y revinrent du reste souvent pendant le long séjour qu'ils firent en France. Une autre fois, ce furent un caïd, un cheik et un marabout. Mme de Blocqueville avait fait disposer un divan pour les installer à l'orientale, et, pour les divertir, elle avait fait venir un prestidigitateur. Pendant toute la séance, ils demeurèrent dans une immobilité impassible et tout orientale, comme s'ils ne comprenaient rien à ce qui se passait; mais quand l'escamoteur tira un coup de pistolet et qu'au lieu de balle un bouquet vint tomber à leurs pieds, leurs visages se convulsèrent et ils ne firent qu'un bond pour se mettre debout et en défense. Tout le reste de la représentation se passa sans qu'ils eussent repris confiance et ils se retirèrent dès qu'ils le purent. Le cheik cependant revint voir Mme de Blocqueville plusieurs fois et finit par lui demander sa main, ce qui la jeta dans un grand embarras pour refuser aimablement.

Mais ce n'étaient là que des intermèdes et ce salon avait plutôt une note académique. On prétendit même qu'il avait servi de modèle à Pailleron pour sa

pièce du *Monde où l'on s'ennuie*. Il est vrai que Caro y est caricaturé et que Madeleine Brohan s'était fait très exactement la tête de la marquise, à qui elle ressemblait beaucoup. Mais, d'autre part, ce salon était loin d'être ennuyeux et Pailleron ne vint jamais chez Mme de Blocqueville.

Dans les derniers temps de sa vie, elle était devenue extrêmement forte et ne bougeait jamais d'une grande bergère où elle disparaissait engoncée sous un amas d'étoffes brochées, claires et chatoyantes. La tête était coiffée d'un grand bonnet couvert de fleurs et de dentelles, de telle sorte qu'on ne voyait d'elle que le visage demeuré joli et avenant. C'était un esprit fin, gai et malicieux, sans l'ombre de méchanceté. Il fallait lui entendre conter avec un air de contrition jouée l'histoire du mariage du P. Hyacinthe. Elle l'avait beaucoup connu et il vint un jour la voir à son retour d'Amérique, lui vantant l'accueil qu'il avait reçu là-bas. Il ne tarissait pas sur une certaine Mme Merryman, une femme charmante, une âme d'élite, qui l'avait admirablement accueilli et qui allait venir en France. Quelque temps après, il lui demanda de lui présenter cette Mme Merryman qui ne connaissait personne à Paris et pour qui c'était beaucoup, au point de vue du monde, que d'être reçue dans une maison comme la sienne. Mme de Blocqueville y consentit et Mme Merryman vint même plusieurs fois au quai Malaquais. Un jour, le P. Hya-

cinthe vint trouver la marquise et lui dit avec quelques réticences qu'ayant beaucoup d'obligations à Mme Merryman, il désirait s'acquitter en lui faisant un cadeau, et qu'il avait songé à un bracelet; mais que son caractère et son habit lui rendaient bien difficiles des visites chez les joailliers de la rue de la Paix et qu'il la priait, si ce n'était trop indiscret, de faire l'acquisition pour lui. Mme de Blocqueville consentit encore. Quelque temps après, elle apprenait le mariage du P. Hyacinthe avec Mme Merryman qui était corsetière à New-York. C'était le bracelet de fiançailles qu'elle avait choisi. « C'est moi qui ai fait le mariage ! » disait-elle d'un air consterné.

Cette femme d'esprit a écrit une dizaine de volumes, entre autres : *Roses de Noël* et *Les Chrysanthèmes*, deux volumes de pensées; *Perdita, Stella et Mohammed*, romans ; *La Villa des Jasmins*, dialogue de philosophie chrétienne, et divers écrits sur son père.

Dans son testament, elle laissait un grand nombre d'objets au musée d'Auxerre, la ville natale de son père, et une somme importante pour la construction du phare d'Eckmühl, sur un des points les plus dangereux des côtes bretonnes.

Elle mourut en 1892, laissant un grand vide pour tous ceux qui, le lundi soir, avaient coutume de se retrouver chez elle. Voici l'extrait de son acte de décès :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Extrait des minutes des actes de décès du VIe arrondissement de Paris.
Année 1892.

DAVOUT D'ECKMÜHL.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le 7 octobre, à neuf heures et demie du matin. Acte de décès de Adélaïde-Louise Davout d'Eckmühl, âgée de soixante-dix-sept ans, propriétaire, née à Paris, décédée en son domicile, quai Malaquais, 9, ce matin à deux heures, fille de Louis-Nicolas Davout, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstedt et de Louise-Aimée-Julie Leclerc, époux décédés, veuve d'Édouard-François de Coulibœuf, marquis de Blocqueville. Dressé par nous, Paul-Alfred Colin, adjoint au maire, officier de l'état civil du sixième arrondissement de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, sur la déclaration d'Eugène Picot, âgé de trente-huit ans, employé, domicilié rue Brey, 28, et de Pierre Chatelet, âgé de quarante-cinq ans, employé, domicilié rue de Rennes, 115, qui ont signé avec nous après lecture.

Signé : E. PICOT, CHATELET, COLIN.

Nous devons plusieurs de ces renseignements et notamment les extraits de l'état civil, ainsi que les photographies du grand salon et de la salle à manger de Mme de Blocqueville, à l'obligeance de M. le vicomte Auguste d'Avout, ancien procureur de la répu-

blique et cousin de la marquise de Blocqueville, qui habite actuellement Dijon.

Mais revenons au propriétaire qui était, en 1892, comme nous l'avons dit, la Société des immeubles de France. Cette Société continua de gérer la maison jusqu'en 1897. La Société avait alors son siège rue Saint-Honoré, 366, et, par acte en date du 4 octobre 1897, elle vendit l'immeuble à M. le docteur Albert-Auguste-Florens Luling, le propriétaire actuel, moyennant le prix de 660,000 fr., contrat en main. La contenance de la propriété est évaluée à 880 mètres. Ce n'est que la fantaisie intelligente d'un esprit curieux qui a poussé M. le docteur Luling à prendre ses grades en médecine, car ses intérêts et ses occupations sont à Reims, où il est à la tête d'une des grandes maisons de champagne de cette ville. Il habite cependant le bel appartement du premier dont il a scrupuleusement conservé l'ornementation Directoire. Lors de cette dernière vente, les locataires étaient à peu près les mêmes qu'en 1892, sauf pour la boutique ouest, où les époux Legoubin sont remplacés par la librairie d'art Rapilly. Il paraît que le local qu'elle occupe fut jadis une écurie et qu'on peut encore voir sous les boiseries les points d'attache des mangeoires. Dans la boutique d'angle, le doreur Stahl est remplacé par Alexandre-Jules Couée, marchand de meubles. Ce dernier locataire vient, du reste, d'être tout récemment remplacé lui-même par

M. Roux, marchand de photographies d'art, pour qui on a remis la boutique complètement à neuf avec une fermeture métallique. Les Duméteau ont pour successeurs Mme Berthe-Lydie-Marie Lejay, veuve de M. Plagne, photographe (1). Quant au premier étage, il fut, après la mort de la marquise de Blocqueville, loué par bail en date du 1er juillet 1893, pour trois, six ou neuf années, à Mlle Lassence. C'est donc cette dernière locataire que M. Luling trouva dans l'appartement qu'il se destinait à lui-même, quand il acquit l'immeuble en 1897. C'était une personne âgée et fort originale. L'annonce d'un changement de propriétaire l'irrita et elle déclara qu'elle ne laisserait même pas visiter son appartement par le nouvel acquéreur. Pour pénétrer, M. Luling dut se présenter à l'improviste avec une serviette sous le bras, en se faisant passer pour le commis de l'architecte, et en alléguant, d'accord avec M. Rapilly, une prétendue fuite d'eau dans l'épaisseur des murs. Il trouva l'appartement dans un état d'abandon et de malpropreté inimaginables.

Mlle Lassence vivait enfermée dans les pièces du devant, ne sortant guère et se faisant passer sa nourriture par un judas pratiqué dans une porte. Elle ne voulait même pas que son unique domestique péné-

(1) Depuis la rédaction de cette étude, Mme veuve Plagne a été elle-même remplacée par le libraire-marchand d'estampes Gittler.

trât dans les pièces qu'elle habitait. Quand par hasard elle mettait le pied hors de chez elle, un équipage invraisemblable l'attendait à la porte et ses harnais de l'an quarante, surchargés d'ornements, faisaient retourner les passants. Dans le grand salon, par terre et à même sur le parquet, était un dépôt de bois et de charbon. Heureusement, elle avait recouvert les murs de vieilles tentures de reps qu'elle préférait aux beaux panneaux blanc et or qui furent ainsi préservés. On alla jusqu'à dire que, se méfiant du lait qu'on lui vendait, elle avait fait monter une vache dans son appartement. Ce cancan de quartier, qui n'est qu'une légende, montre cependant de quel renom d'originalité elle jouissait.

Mais ce ne fut là qu'une détresse momentanée, et aujourd'hui, grâce au goût de leurs nouveaux habitants, les beaux salons de l'ancien hôtel de Transylvanie où d'Hillerin pria, où Des Grieux tricha, où Mme de Gramont économisa, où Lautrec trépassa, où Fontaine de Biré trembla, où Péan de Saint-Gilles instrumenta, et où la marquise de Blocqueville trôna, ces beaux salons ont retrouvé leur lustre d'antan.

Relevons, en terminant, une erreur de Lefeuve dans ses *Anciennes Maisons de Paris*, tome V, page 346 : il prétend que l'hôtel, qui porte le n° 9 du quai Malaquais, a appartenu au comte de Brienne, et ne fut, à deux reprises, que la doublure d'un hôtel

contigu plus important, dont la démolition a permis d'agrandir l'École des beaux-arts; l'un et l'autre, ajoute-t-il, furent à Mazarin.

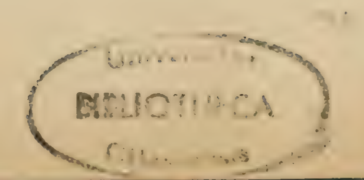
Il suffit de jeter les yeux sur la série ininterrompue des titres de propriété que nous citons pour souligner l'erreur. Quant à la confusion avec l'hôtel d'à côté, qui fut l'hôtel du ministre de la police générale, il n'en est trace nulle part dans toutes les pièces que nous avons eues en main. Quant au comte de Brienne, il ne fut jamais propriétaire que de l'hôtel qui porta son nom, qui devint plus tard l'hôtel de la police générale et qui est aujourd'hui disparu. Ce qui pourrait expliquer cette double erreur, c'est qu'en 1775, l'ancien hôtel de Brienne appartenait au duc de Mazarin; d'autre part, l'hôtel de Brienne, d'après Berty (*Topographie historique du vieux Paris*), fusionna bien à plusieurs reprises avec son voisin, mais avec son voisin de gauche et point du tout avec notre hôtel. M. le marquis de Rochegude, dans son *Guide pratique à travers le vieux Paris*, a reproduit l'erreur de Lefeuve.

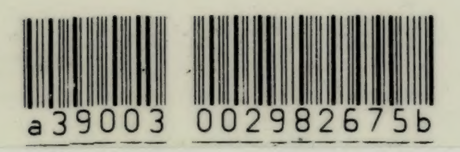
Nous ne voulons pas clore cette notice sans exprimer tous nos remercîments à M. Luling, à l'amabilité de qui nous devons la communication des titres de propriété sans lesquels notre travail eût été impossible. Nous n'oublierons pas non plus M. Félix Herbet et M. Henri Masson, qui ont bien voulu nous aider par la communication de renseignements pré-

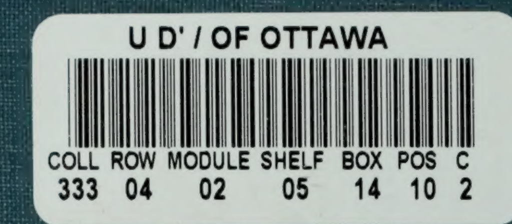
cis et intéressants, notamment plusieurs noms de locataires importants qui nous manquaient. Nous n'aurions garde d'oublier non plus M. Roux, photographe à la Commission du vieux Paris, qui habite l'immeuble et qui nous a offert gracieusement les photographies de l'hôtel de Transylvanie que nous reproduisons aujourd'hui.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.




a39003 002982675b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 05 14 10 2